

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique,
Citoyenneté et Guichet unique

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024



Mandature 2020-2026

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 09 février 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était excusée :

Point 1: Silvia COUSIN

Pouvoirs

Pascal ROSSION donne procuration à Josette PHILIPPE, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Ratko KLISURA.

Assemblées

1. Approbation du Procès-verbal du 12 décembre 2023

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Il est 19 heures, j'ouvre cette séance du conseil municipal. Secrétaire de séance, Ratko Klisura, c'est pour une fois, ça ne te dérange pas Amber ? Tout le monde est d'accord ? Ça vous convient ? Merci beaucoup. Je présente des absences et des excuses. Florence Archambaudière Le Parc donne pouvoir à André Homps. Pascal Rossion – je viens de le recevoir – donne pouvoir à Josette Philippe et Jacques Alim donne pouvoir à monsieur Aïssa Hirti. J'ai oublié les choses ? C'est bon pour vous ? Ça, c'est bon. Je vous donne ça. Je prends le premier point d'aujourd'hui : le procès-verbal du dernier Conseil municipal, est-ce qu'il y avait des questions ou des remarques ? Madame Frétey et après madame Gentil, je vous en prie.

Sabine FRETEY : Bonsoir, tout le monde. En page 9, du PDF, pour le coup, ce qui suit en page 9 du PV. Mounir Chakkar précise que les pâtisseries, bla bla bla, tout ça, ce n'est pas (Jeanne Hérault), c'est (Elora Michot).

Monsieur le Maire : Alors, je n'ai pas compris.

Sabine FRETEY : Oui. A la troisième ligne de l'intervention de Mounir Chakkar, ce n'est pas Jeanne Hérault qui a fait les pâtisseries, c'est Elora Michot.

Monsieur le Maire : Ah oui, très bien, merci. On va rectifier. Et ensuite madame Frétey ?

Sabine FRETEY : Et ensuite page 74. Donc, il est indiqué « la majorité moins 13 voix contre », mais il manque l'abstention de André Homps, qui avait en plus la voix de Florence Archambaudière, donc ça fait moins deux abstentions.

Monsieur le Maire : Il confirme. Merci, madame Frétey.

Sabine FRETEY : Juste une dernière petite remarque, tant que j'y suis.

Monsieur le Maire : Je vous en prie, allez-y ! Mais je vous en prie.

Sabine FRETEY : Est-ce qu'il serait possible dorénavant de faire le distinguo entre unanimité et majorité ? Unanimité, par principe, c'est tout le monde est d'accord, la majorité, on ne l'est pas tous.

Monsieur le Maire : Tout à fait. C'est vrai.

Sabine FRETEY : Alors, unanimité moins, je ne comprends pas le principe.

Monsieur le Maire : C'est une expression consacrée, mais qui est, comment dire, littéralement inexacte, puisque, effectivement, unanimité, c'est tout le monde, vous avez raison. Mais c'est une expression qu'on utilise régulièrement ici à l'Assemblée.

Sabine FRETEY : Je sais. Et puis, je vois bien que c'est aléatoire, il n'y a pas de mauvaise intention, mais si on peut faire attention sur les comptes-rendus.

Monsieur le Maire : Unanimité, on dit que ce sont les membres qui s'expriment, dans ce cas-là, d'accord. Unanimité moins. Bon, OK. Juridiquement, c'est cadré. Mais j'entends ce que vous dites.

Sabine FRETEY : Ça existe ça « unanimité moins » ? C'est possible, je n'ai pas entendu.

Monsieur le Maire : C'est en fait, au titre des conseillers qui s'expriment.

Sabine FRETEY : Des conseillers qui s'expriment.

Monsieur le Maire : Tout le monde s'est exprimé, il y a unanimité de l'expression, de la position. On me dit ça, mais je vous laisserais faire un cours avec madame Annick Abjean si vous voulez. J'apprends aussi. Madame Gentil, je vous en prie.

Sabine FRETEY : Oui, ça marche. Merci, Monsieur le Maire.

Carine GENTIL : Oui, bonsoir. En page 24 du PV ou 29 du PDF, concernant le point afférent à la convention avec (l'ANTAI), j'avais posé une question concernant le coût pour la ville de la verbalisation électronique par rapport à la verbalisation via les terminaux, et monsieur Leroux m'avait répondu qu'il m'apporterait réponse sur le sujet, c'était le 12 décembre. Je n'ai pas de réponse.

Idem en page 46 du PV et 51 du PDF, nous avons demandé la communication de l'organigramme des services. Madame Vabre nous a indiqué qu'elle avait remis l'organigramme aux institutions représentatives du personnel et qu'elle m'adressait dès le lendemain l'organigramme, je ne l'ai toujours pas reçu. Donc, pareil, nous étions le 12 décembre, nous sommes aujourd'hui le 15 février.

Concernant la page 67 du PV et 72 du PDF, j'avais reposé la question concernant les plafonds d'attribution de subventions pour les associations, puisqu'effectivement, il y avait des plafonds différents en fonction de l'objet social, des associations, et madame Guérin m'a répondu : « C'est vrai qu'on avait dit qu'on vous ferait part effectivement des critères par rapport aux subventions », mais pour l'instant, je n'ai toujours rien.

Monsieur le Maire : Madame Gentil, vous faites bien de le dire et on va rectifier ça. Simplement, là, on est sur l'approbation si les termes qui sont retranscrits dans le PV sont corrects par rapport au Conseil municipal. J'entends, mais ce n'était pas la question qui est posée là.

Carine GENTIL : Non, mais c'est recevable tout de même de rappeler qu'on attend toujours des réponses depuis deux mois.

Monsieur le Maire : Mais c'est bien, mais on l'entend.

Carine GENTIL : Qui plus est, j'avais sollicité également cette même communication. J'avais redemandé à monsieur Cressot que j'ai vu lors de la Commission Jeunesse Solidarité, qui m'a dit qu'il ferait le nécessaire et je n'ai toujours rien reçu.

Monsieur le Maire : C'est noté, madame Gentil.

Carine GENTIL : Idem lors de ce conseil municipal du 12 décembre, suite à ma question orale concernant l'association Dreux Sport Club Cricket, vous m'avez indiqué, Monsieur le Maire, que je pouvais tout à fait aller au service consulter les dossiers. Ce que j'ai tenté de faire, je n'ai malheureusement pas eu accès aux dossiers. J'avais demandé à monsieur Chakkar, dont ce n'est pas la fonction, comment faire. Il m'a indiqué de voir avec madame Meghrate, que j'ai vue lors de vos vœux aux associations qui m'indiquait qu'elle m'adressait un SMS que je n'ai pas eu et j'ai demandé à nouveau à monsieur Cressot, lors de la commission du 02 février dernier, il m'a dit qu'il faisait le nécessaire, mais je n'ai toujours pas reçu d'appel de la part de la mairie pour aller consulter le dossier.

Monsieur le Maire : Merci, madame Gentil. Autre remarque ? Monsieur Gambuto. Il faut que votre collègue éteigne son micro, sinon ça ne peut pas marcher.

Valentino GAMBUTO : Beaucoup plus légère, mais ça n'empêche l'importance de ce qui vient d'être dit. Juste pour que, plus tard, quand on lira les PV, qu'il n'y ait pas d'incompréhension, c'est sur la page 31. Ce n'est pas très important, mais quand même, je suis intervenu pour dire qu'en ce qui concerne Gedia, j'aurais aimé qu'ils fassent, pour les compteurs, chargeurs de voitures, que l'essai parte de Gedia et que ça aurait permis de commencer, de lancer un nouveau métier et donc d'essayer les plâtres. Il a

été noté que c'était pour essayer les plaques. Peut-être qu'il faudrait les noter, puisque, plus tard, quand on demandera...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas évident, mais on a la même expression effectivement.

Valentino GAMBUTO C'est beaucoup plus léger, mais ça a son importance. Et un petit plus loin, page 74, je n'étais pas prêt à signer un blanc-seing et en fait, les (seings) n'ont pas de couleur. Ces (seings) sont de toutes les couleurs. Donc, c'était un blanc-seing, S, A, I, N, T, je crois que ce n'est pas comme ça que ça s'écrit.

Monsieur le Maire : D'accord, très bien. Merci, Monsieur Gambuto. C'est effectivement un peu plus léger, mais c'est important. Je vous remercie. Je passe à l'approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie. On passe au point 2. Monsieur Gambuto, je vous laisse éteindre votre micro, si ça ne vous dérange pas.

2. Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Gérard Hamel, ancien Maire

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur Gérard Hamel a été maire durant le mandat 2014-2020, notamment. Il sollicite la protection fonctionnelle de la collectivité dans le cadre d'une procédure engagée à son encontre dans l'exercice de ses fonctions. La procédure est menée dans le cadre d'une enquête préliminaire, initiative du procureur de la République de Nanterre, concernant les marchés publics signés durant son mandat. Vous connaissez les articles du CGCT. Donc Rémi-Pierre Draï, avocat, a été choisi par monsieur Hamel pour le représenter, d'accorder dans le cadre de l'action en justice engagée à son encontre quand il était maire, la protection demandée et accorder dans le cadre de l'action en justice, qui sera menée et engagée pour les suites de cette affaire monsieur Hamel, ancien maire, et de mettre en œuvre le contrat d'assurance protection juridique des agents et des élus. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Oui, je m'étais exprimé la dernière fois lors du Conseil, lorsqu'il s'agissait de décider d'avoir recours à cette aide et j'ai dit que l'importance que j'attachais à avoir recours à cette aide, à partir du moment où l'un des élus était attaqué, menacé, ou en tout cas à titre personnel, ou même s'il y avait une erreur qui pouvait être faite malgré la personne. Là, en l'occurrence, on n'est pas du tout sur la même chose, on n'est pas du tout sur le même thème. Je disais (que) le rapport – parce que je crois que tout vient de là, si je ne dis pas de bêtises, mais vous me reprendrez – c'est un rapport de la Chambre régionale des Comptes, qui a été rendu le 5 janvier 2017, qui avait révélé des anomalies, des irrégularités dans l'attribution des marchés publics de la ville de Dreux et de la Comité d'Agglomération du pays de Dreux. Elle soulignait le fait que depuis plus de 25 ans, les marchés sont attribués de manière récurrente aux mêmes sociétés. Or, parmi ces sociétés figurent des entreprises de (BTP) dirigées par le fils et le gendre du maire. En tout cas, (il avait été) déposé une plainte auprès du procureur des républiques, du tribunal judiciaire, de chartes pour faits susceptibles d'être qualifiés de favoritisme et prise illégale d'intérêt. Donc, j'ai le sentiment que ça vient de cette affaire-là. Donc, on est à la suite d'une autre affaire, d'ailleurs, qui s'est terminée il y a quelque temps, où il y avait aussi une poursuite pour des bons de commandes qui avaient été signés. Alors, le maire a été dispensé de peine, mais il n'empêche qu'il avait été mis de façon claire, qu'il y avait eu des signatures de bons qui avaient été donnés. Le maire de l'époque s'était défendu en expliquant qu'il avait signé sans savoir que son gendre

Monsieur le Maire : Je ne suis pas spécialiste, mais je crois que c'était dans le cadre de la SEMCAD.

Valentino GAMBUTO : Oui. Mais il y avait déjà un certain nombre de choses qui n'étaient pas acceptables dont ça avait été soulevé par le tribunal, qui se posait des questions en ce qui concerne, par exemple, un certain nombre de personnes qui, à la radio, avaient vidé des cartons de documents, qui auraient pu aller beaucoup plus loin et il n'y a pas eu de poursuite vis-à-vis de ces personnes qui

étaient pourtant filmées. Il y avait un certain nombre d'informations comme ça, qui ne sont pas ressorties. Penser donc que l'un des membres de l'opposition et le contribuable Drouais que je suis, a été très, très irrité par tout ça. Donc, aujourd'hui, ça revient et je me dis : écoutez, finalement, à la bonne heure, il devrait y avoir un procès. Donc moi, je vous avouerai que, déjà, d'entrée, je suis même surpris qu'il demande ce soutien. Je veux dire que c'est impensable, puisqu'on se retrouve dans une situation – le tribunal nous le dira – mais à partir du moment où le procureur, déjà, la Chambre Régionale des Comptes relève un certain nombre de problèmes, le procureur décide de poursuivre, c'est qu'il y a quand même des faits qui sont assez importants pour se dire qu'il faut poursuivre. Donc, demander aux Drouais qui pourraient avoir été floués pendant des années, en plus, devoir payer l'avocat, est quelque chose qui me semble inacceptable. D'autant que, dans votre proposition, il est écrit, il est proposé, qu'on paye la procédure, si besoin les Appels et si besoin Cassation. C'est-à-dire qu'on pourrait partir pour 10-15 ans et se faire un procès comme ça qui n'en finirait pas alors que, d'un autre côté, moi, je suis pour le fait que ça aille très vite et qu'il prenne ses responsabilités. Donc, je vous dirais, de façon claire, nette, non, et après avoir discuté pendant des années avec des tas de gens qui se posaient ce type de questions, qui étaient vraiment inquiets, je voudrais mettre de côté, si vous le voulez bien, cette notion de majorité et d'opposition. Là, il s'agit quelque chose qui devrait irriter tous les gens qui ont suivi toutes les affaires depuis longtemps. Et je crois qu'au-delà des problèmes de partisans, je m'attendrais, si les gens votaient comme ils s'expriment en règle générale depuis des années, avec quelquefois un sourire en coin en disant : « Oui, mais bon, c'est vrai que ce n'est pas tout à fait normal, mais ça se passe comme ça », qu'aujourd'hui, c'est une occasion pour dire stop et qu'ils votent contre.

Monsieur le Maire : Madame Gentil, allez-y !

Carine GENTIL : Oui, Monsieur le Maire, je vais me permettre de faire quand même un petit point de droit. Je pense que vous connaissez, mais si vous ne le connaissez pas, je pense que Monsieur Cressot, votre DGS, le connaît, la Cour de cassation a rendu très récemment un arrêt en Chambre Criminelle, un arrêt du 08 mars 2023, qui retient très précisément que les infractions de favoritisme et prise illégale d'intérêt sont détachables des mandats et fonctions publiques exercées par leurs auteurs, qui sont dès lors obligés d'en supporter personnellement les conséquences. Un élu ne peut alors plus bénéficier de la protection fonctionnelle, dès lors qu'il est poursuivi, et non pas condamné – et on est là bien dans le cadre d'une enquête préliminaire – dès lors qu'un élu est poursuivi pour des faits supposés de favoritisme ou de prise illégale d'intérêt, il ne peut bénéficier de la protection fonctionnelle et il doit assumer seul le coût de ses frais d'avocat. Donc le droit est, c'est la jurisprudence actuelle de la Cour de cassation. Donc en l'espèce, il me semble que Monsieur Hamel ne peut pas bénéficier de la protection fonctionnelle. Et à ce titre, bien évidemment, je voterai contre.

Monsieur le Maire : Monsieur David, allez-y !

Maxime DAVID : Merci. Au mois de décembre, on a voté une délibération similaire sur une autre demande de protection fonctionnelle. Ça avait été l'occasion pour moi d'exprimer une position de principe, en disant que lorsqu'un élu est menacé de mort et qu'il porte plainte, il n'y a pas de question à se poser sur la protection fonctionnelle. L'occasion de cette nouvelle délibération m'oblige, non pas à revenir sur ce que j'ai dit ou à nuancer mes principes, mais à opérer une distinction manifeste sur le fond. Les deux sujets n'ont rien à voir, la situation que vous nous présentez ce soir, complètement différente, et donc ma position et celle de notre groupe sur cette délibération sera également différente, pour les raisons qu'a évoquées madame Gentil, juridique, premièrement ; sur des questions qu'a évoquées monsieur Gambuto d'atmosphère drouaise, c'est quand même des soupçons qu'on entend de manière récurrente depuis des années. En conscience, je n'imagine pas demander aux Drouais de contribuer financièrement à payer ses frais d'avocat, je trouve même que c'est presque indécent de nous le demander. Je ne comprends pas d'ailleurs qu'il n'ait pas été possible de le dissuader de nous le demander, vraiment. Et donc, je vous dis, je suis même gêné, peut-être plus que ça. Je suis bousculé dans la position que j'ai dans ce mandat d'avoir opéré une distinction de principe sur ce genre de sujets. Ça ne devra pas être le cas. Là, c'est le cas. Ça m'embête vraiment et ça en dit long aussi sur ce climat qui est quand même très pesant où à longueur de conseil, on vote des protections fonctionnelles. Je trouve que ça fait beaucoup. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, monsieur David, de votre intervention. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Nous, on est surpris, Dreux au Cœur est très surpris par cette délibération de protection fonctionnelle. En fait, vous accordez la protection fonctionnelle. Vous proposez en tout cas au Conseil municipal d'accorder la protection fonctionnelle à qui vous voulez. Vous avez refusé la protection fonctionnelle à plusieurs agents. Ça, c'est le premier point, alors qu'ils ont demandé la protection fonctionnelle, vous l'avez refusé. On ne connaît pas le coût de l'intervention de l'avocat, c'est un avocat parisien. Moi, je vais vous donner des fourchettes, d'accord ? En première instance, on est entre 30 000, fourchettes basses, à 50 000 euros. On est sur un cabinet parisien, les taux horaires sont complètement différents de ce qu'on pratique en Eure-et-Loir. Vous avez accordé la protection fonctionnelle à votre Directeur de cabinet fantôme, qui a attaqué en justice l'Echo-républicain, deux élus du Conseil municipal pour diffamation, et là, aujourd'hui, vous nous proposez une protection fonctionnelle pour l'ancien maire, Gérard Hamel, avec qui on a travaillé, avec qui on a collaboré pendant plusieurs mandats. Nous reconnaissons le travail qu'il a accompli pour Dreux, mais par ces interrogations, par ce manque de transparence, par ce choix en fonction des individus qui vous demandent la protection fonctionnelle, Dreux au Cœur ne prendra pas part au vote. Donc, on ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Je vais répondre globalement à vos interventions qui sont, somme toute, où il y a des questions qui se posent et qui sont, je crois, légitimes. Simplement, je voulais quand même rappeler que tout le monde a le droit à la présomption d'innocence et que, des fois utiliser un climat, une ambiance, des soupçons, je trouve que ce n'est pas à la hauteur de vue des élus que nous sommes. Tout simplement. Je comprends que ces affaires reviennent régulièrement, mais tout homme qui a occupé un mandat a le droit de se défendre et a le droit de demander. Ça, Monsieur David, c'est le principe de base. Et je le crois aussi pouvoir dire qu'aujourd'hui, stricto sensu, s'il n'a pas de casier judiciaire, l'ancien maire de Dreux, il a été dispensé de peine. Alors, ce qui me trouble un peu, Madame Gentil, c'est la jurisprudence que vous sortez, parce que j'espère qu'elle est exacte. J'espère qu'elle est exacte. Non, mais je le dis modestement. Attendez, Madame Gentil, je ne vous ai pas interrompu. D'accord ? D'ailleurs, je vous réponds. Donc, j'espère qu'elle est valable, parce qu'effectivement, cette jurisprudence, elle nous a échappé, elle pose la question et je respecte scrupuleusement la loi. Non, mais ne souriez pas. Je rends hommage à ce que vous dites, et si c'est exact, je ne vais pas aller contre la jurisprudence de la Cour de cassation. Ce que je vous propose ce soir, pour qu'on soit bien clair, qu'on apaise les choses, je vais retirer cette délibération. Nous allons vérifier ce que vous dites sur la jurisprudence, et si c'est exact, effectivement, nous ne pourrions pas accorder la protection fonctionnelle. Est-ce que ça vous va ? Non, madame Gentil, je ne vous ai pas donné la parole.

Carine GENTIL : Vous me posez une question ?

Monsieur le Maire : Non. Je demandais...

Carine GENTIL : Est-ce que ça vous va ? Donc ça suppose une réponse...

Monsieur le Maire : Je demandais aux Conseillers municipaux, madame Gentil. Est-ce que retirer la délibération vous convient pour qu'on puisse vérifier ce que vous dites et représenter le cas échéant si la jurisprudence n'est pas exacte ? On peut faire ça ? Je vous remercie. Allez, on passe à la suite. Je vous ai coupé le micro, madame Gentil, je suis désolé. Allez, on va passer à un autre sujet qui est un peu plus léger, mais qui est important, Nelson. On parle des énergies renouvelables des zones d'accélération.

Transition écologique

3. Rapport sur la concertation des Zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAE nR)

Nelson FONSECA

Nelson FONSECA : Chers collègues, bonsoir. Effectivement, c'est un sujet plus léger, mais néanmoins important, qui est la zone d'accélération des énergies renouvelables. Je vous fais grâce de la lecture des cinq pages de cette délibération et de ces annexes, puisque je l'espère que vous avez pris le temps de l'étudier. En fait, on nous demande notre avis sur le zonage d'accélération, d'exclusion et de zones dites intermédiaires pour l'implantation de production d'énergies renouvelables. Il s'agit de l'éolien, du photovoltaïque, de la méthanisation et des réseaux de chaleur géothermie. L'État – puisque c'est l'État – nous propose un zonage sur lequel nous sommes interrogés en majorité, mais également très longuement en commission. La position que je vous propose d'adopter ce soir est très claire. Il s'agit d'exclure le territoire communal de l'installation éolien, d'exclure le territoire communal de sites de méthanisation et d'encourager, a contrario, la filière solaire et la filière de géothermie. Je vous demande votre avis sur ces sujets et, évidemment, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concernant ce dossier.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Questions ? Allez, Monsieur Fontaine.

Laurent FONTAINE : Oui, bonsoir. Alors, je m'interrogeais sur le tableau sur la filière photovoltaïque. En fait, dans le tableau, on voit qu'en réalisé, on a 60 mégawatts de puissance installée pour une production de 82 gigawattheures par an et sur la deuxième colonne, on va installer un peu plus de 95 mégawatts, mais seulement pour une production de 5 gigawattheures par an. Et je ne comprends pas les ratios, en fait, parce que ça me paraît effectivement une production faible, eu égard de la puissance installée. Et ma deuxième question, c'est toujours sur la filière photovoltaïque, alors moi j'ai page 89 du PDF, mais c'est le plan sur lequel on a différentes couleurs pour les installations. Je ne sais pas où est installé le projet. Ou tout du moins, j'ai l'impression que le projet installé est en vert foncé et je ne vois pas de vert foncé sur la carte, donc je voulais savoir où étaient installés les panneaux actuellement. C'est tout.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Fontaine. Madame Frétey, allez-y !

Sabine FRETEY : Une toute petite remarque, mais vu qu'on a passé une heure et demie en commission transition écologique le 30 janvier, j'aurais aimé qu'on voie mon vote. Juste ça, pardon.

Monsieur le Maire : Il paraît que la commission a été longue. On va faire apparaître votre vote, madame Frétey, c'est bien légitime.

Sabine FRETEY : C'était très long, c'était très sympathique et j'aimerais qu'on remette mon nom, s'il vous plaît, et mon prénom.

Monsieur le Maire : On va le mettre en gras, en surligné.

Sabine FRETEY : S'il vous plaît, merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Monsieur David.

Maxime DAVID : Merci. Effectivement, on a beaucoup discuté, c'est très intéressant. Je profite quand même de cette délibération pour rappeler son origine. Il s'agit de l'application de la loi du gouvernement d'accélération des énergies renouvelables. Je pense qu'on est tous d'accord sur ce point autour de cette table. Sur le fond de la délibération, j'ai plutôt envie de vous suivre sur la distinction à opérer parmi les quatre énergies proposées et de dire non sur le méthane et sur l'éolien, considérant

la zone qui est ciblée. Et en ce qui concerne le projet du sanatorium, c'est un projet que je soutiens aussi. Donc, je comprends bien l'enjeu qui est derrière. Je doute qu'on ait un jour des propositions, mais il vaut mieux se protéger, donc, très bien. Mais ça pose quand même un effet d'opportunité, je trouve, cette délibération et cette zone et pour tout vous dire, je n'étais pas loin de vous demander quand est-ce qu'arrivera cet examen de zonage, parce que je trouve que c'est quand même une occasion pour la commune, à la fois vis-à-vis des citoyens, puisque même s'il n'y a pas de facilitation fiscale directe, il y a quand même des simplifications administratives qui peuvent avoir des effets de déclenchement de travaux.

Je trouve intéressant qu'on ait une démarche proactive de communication auprès des personnes qui sont concernées en termes d'habitat sur les zonages, pour le solaire notamment, parce que là, en l'occurrence, il y a des primes qui existent pour financer ces travaux. Je pense aussi qu'on peut peut-être, en lien avec le service urbanisme, intégrer le réflexe lorsqu'il y a des demandes de permis de construire ou autres, de faire un calque sur ces zones pour aussi proposer effectivement de faire ces travaux. Et puis, ça interroge aussi la ville elle-même, qu'il y a du patrimoine sur la ville qui se trouve concerné par ces zones. Et là, c'est vraiment une réflexion sur le travail de performance énergétique de nos bâtiments. Je veux dire, on a une ville qui a, malgré tout, un budget d'investissement qui est important, qui a décidé qu'il soit important. J'en ferai autre chose, et j'en ferai notamment un investissement massif d'ici la fin de ce mandat sur la performance énergétique de nos bâtiments et profiter aussi de ce zonage qui permet d'accélérer certaines procédures. Vous dire que je salue la démarche. Bien sûr, je salue la démarche du gouvernement et des services de l'État qui sont à l'origine – il faut quand même rendre à César ce qui lui appartient – et simplement vous encourager aussi à en parler à nos concitoyens, parce que c'est l'ère du temps, il y a des effets économiques et le pouvoir d'achat, la clé pour tout le monde donc fonçons. Merci.

Monsieur le Maire : Nouveau porte-parole local du gouvernement. Merci, Monsieur David. Monsieur Homps, peut-être ? Non ! Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Oui, Monsieur le maire, chers collègues. Moi, je vais revenir un petit peu sur cette délibération, parce qu'on n'a pas l'occasion d'assister aux commissions. Donc si ça a été très long, je vais peut-être reprendre un petit peu de temps. J'étais aussi très surpris, comme monsieur Fontaine, du nombre d'installations. Je voulais savoir si, au niveau des nombres d'installations et des projets, ces projets étaient basés sur Dreux. Je suis surpris aussi des productions de gigawattheures par an. Et quand je vois que le réseau de chaleur géothermique, aucun réseau réalisé, alors que je crois qu'il y a des bâtiments qui doivent être en cours ou qui vont être construits, et sur l'ensemble des bâtiments, il y a un seul projet à venir. Donc j'aimerais savoir lequel et le nombre de projets qui ont été ou qui vont être réalisés sur Dreux. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Je te laisse la parole, juste deux-trois éléments. Vous avez compris, l'éolien. Nous n'accueillons pas d'éolien sur la commune de Dreux et plus globalement, quand vous regardez les chiffres au niveau de la région centre, en réalité, quasiment la moitié des éoliennes sont en Eure-et-Loir. Donc globalement, l'ancienne préfète, Madame Souliman et les élus, sont d'accord pour dire qu'on calme l'éolien, et je crois que tout le monde est à peu près d'accord là-dessus.

Sur les méthaniseurs sur Dreux, ce n'est pas souhaitable pour différentes raisons, et notamment quand un méthaniseur veut être un peu plus vertueux, il faut qu'il soit proche des ressources. Comme on peut l'avoir à Tremblay, ou comme on peut l'avoir à Germainville. Ça nous semble logique.

Sur la géothermie, c'est une question qui est un peu complexe, ça dépend aussi d'où on est situé. Et bien sûr, le photovoltaïque, on est pour, dès qu'on peut le réaliser.

Sur le réseau de chaleur, pour répondre à la question de monsieur Dautrey, c'est très simple, il y a un seul réseau de chaleur qui va être réalisé entre Dreux et Vernouillet, c'est dans le cadre du NPNRU, tout simplement, dans lequel (l'ADEME) abonde largement. Nelson, je te laisse peut-être répondre en quelques (minutes).

Nelson FONSECA : Bien, je vais essayer de vous répondre. Sur la partie technique, Monsieur Fontaine, ce sont des ratios qui nous ont été fournis directement par l'agglomération, et du coup, ça va me permettre de répondre également à monsieur Dautrey. En fait, tous les chiffres indiqués concernent l'EPCI, c'est-à-dire que ça concerne l'intégralité de l'agglomération et non pas uniquement le périmètre communal. Donc, au niveau des chiffres, en termes de ce qui est réalisé sur les différentes filières, on part de ce qui est réalisé sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et pas sur le territoire communal. Ça, c'est le premier point. Et je n'ai pas, je ne peux répondre à votre question et interrogation sur la faiblesse des ratios. Je les ai constatés comme vous. Je n'ai pas de réponse de l'agglomération et de l'État sur le sujet.

Concernant des sites d'implantation sur la commune sur la filière photovoltaïque, il y a un projet en cours, qui est porté par Gedia, Monsieur Gambuto, puisqu'à chaque fois, vous voulez que Gedia soit présent. Donc, il est heureux de constater que Gedia souhaite implanter une centrale photovoltaïque sur le territoire communal. Donc, ça, c'est aussi également pour répondre à votre question, Monsieur Dautrey.

Concernant votre encouragement, Monsieur David, effectivement, il y a des points d'accord entre nous sur certaines accélérations nécessaires, notamment en termes d'énergie. Merci de nous rejoindre sur la position éolienne, parce que pour nous, c'est un sujet important, c'est hors de question sur le territoire communal. Il y a des projets, encore une fois, sur le périmètre de l'agglomération. Il n'y a pas de projet éolien sur la ville de Dreux.

Je finis de répondre à Monsieur Dautrey, mais également à Monsieur David, concernant la performance énergétique. En fait, très clairement, quand nous sommes arrivés, quand j'ai pris la délégation transition écologique en 2020, il n'existait aucun diagnostic de performance énergétique des 189 bâtiments publics. Aucun. Il a fallu, avec les services, avec l'aide de la Banque des territoires, obtenir des financements pour réaliser ces différents diagnostics. Ils sont faits. Les bâtiments énergivores de la collectivité sont identifiés. Parfois, ils sont surprenants. Maintenant, ça nécessiterait un investissement massif, qui représenterait largement trois, voire peut-être quatre mandats d'investissement de la commune en termes financiers. Je vous rejoins néanmoins, il faut faire un effort plus important sur les économies d'énergie, et Dieu sait qu'on y travaille.

Il y a des projets, notamment des projets de boucle d'énergie pour faire baisser la facture énergétique de la ville, puisque je vous le rappelle, on a reçu une facture énergétique en 2022 pour la commune de quasiment six millions d'euros. C'est considérable. Ça vient impacter le bon fonctionnement des services. Ça vient impacter le budget d'investissement de la commune. On y a travaillé. La facture va baisser, puisqu'on en parlera lors du round des discussions budgétaires, mais la prochaine facture sera nettement inférieure, d'après nos prévisions, puisqu'on parlera d'une facture énergétique autour de 3,5 millions d'euros. Ça reste très important, puisqu'avant le choc énergétique, on était à 1,6 million. Donc les efforts sont à faire. En effet et effectivement, il faudra encourager une nouvelle filière énergétique. Voilà. J'espère que j'ai répondu à l'intégralité des questions.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Excuse-moi. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Allez Nelson, le Conservatoire d'espace naturel. Convention pluriannuelle d'objectifs.

4. Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Conservatoire d'Espaces Naturels 2024-2028

Nelson FONSECA

Nelson FONSECA : Nous sommes engagés. Je vous le rappelle, nous sommes, la ville de Dreux, labélisée Territoire engagé pour la nature et contrairement à ce que certains pourraient penser, ce n'est pas un gadget, puisqu'on s'y tient, notamment avec l'élaboration d'un atlas de biodiversité communale. Dans cet atlas de biodiversité communale, il y a un certain nombre de fiches actions à mettre en œuvre, et cela nécessite l'accompagnement, notamment, du Conservatoire des espaces naturels.

Je vous propose une nouvelle convention sur une durée de cinq ans, en portant la participation de la ville à un montant de 150 000 euros, ce qui correspond peu ou prou au doublement de l'accompagnement du Seine sur le sujet. Le Conservatoire des espaces naturels, vous avez, j'espère, chers collègues, lu la convention, nous accompagne notamment dans la gestion de nos zones Natura 2000, avec différents objectifs, notamment d'identifier, de préserver et de promouvoir le territoire communal.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conservatoire des espaces naturels, de signer la convention d'usage, de verser la subvention et de solliciter les financements.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Questions ? Madame Frétey.

Sabine FRETEY : Je voudrais juste expliquer ce qu'est une commission, puisqu'on dit toujours des commissions, des commissions, on ne sait peut-être pas trop ce que c'est. En réalité, c'est une simple réunion dans laquelle, au lieu de débattre en Conseil municipal de tous les sujets à fond, on va justement passer une heure trente à parler de sujets pour arriver en Conseil municipal et avoir des avis déjà allégés. Donc, il y a certaines commissions où on entend des gens qui soupirent, on entend des réflexions du type : « Ah, ça ne va pas durer quand même toute la nuit, on ne va pas passer notre soirée là » et puis ce n'est pas toujours super agréable pour ceux qui voudraient y participer, croyez bien que ce n'est pas toujours hyper sympa. Bref !

Là on est en train de gravir un échelon supplémentaire. En commission, le 30 janvier, on nous propose une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2028, qui est donc le titre du rapport présenté ce jour. Or, ce n'est plus du tout une convention pluriannuelle, c'est une convention de coopération pour la préservation de la biodiversité 2024-2028. Qu'est-ce qui change ? On ne passe pas d'une subvention, c'est-à-dire on ne donne pas de l'argent à une association pour gérer le projet et nous, on est un peu, voilà, à regarder comment ça se passe et à être aidant si besoin. Non, non, du tout, on devient vraiment les maîtres d'œuvre. Or, ce n'est pas du tout le document qui nous a été présenté en commission le 30 janvier. Alors, je m'interroge, j'aurais apprécié – alors là, je parle en mon nom, mais je pense que toutes les personnes présentes auraient apprécié – qu'on nous explique là dans le rapport que le document avait changé. Or, ce n'est pas le cas.

Quant à l'avis qui a été donné, il a bien été donné sur un avis de convention de subvention et non de coopération. Ça change la donne. Ça ne change pas le montant effectivement en termes d'argent investi par la ville, on est toujours sur 150 000 euros, ce n'est pas la question. On est toujours sur un projet quinquennal, pas de souci. C'est juste que sur le fond, au lieu d'être un peu des managers, mais un peu à l'écart et en regardant ce que font les autres, donc le CEN en l'occurrence, on devient vraiment des acteurs, c'est-à-dire qu'on va chercher l'argent, on devient vraiment les maîtres d'œuvre. C'est très clairement énoncé dans la nouvelle convention, qui nous est présentée ce soir, qui n'était pas du tout celle présentée en commission. Je m'en étonne.

Une autre question, alors bizarre ou pas, je ne sais pas qui a dit c'est bizarre, mais n'empêche, c'est comme ça. Une autre question, à la page 95 au cinquième chapitre de la convention, nous avons un plan quinquennal 2024-2028, qui est devenu dans cette convention 2023-2027. Je ne suis pas bonne en maths, ça fait toujours 5 ans, c'est bien quinquennal. Je n'ai pas compris à quel moment on est passé

de 23 à 27, à 24 à 28. C'est bien 24-28 ou c'est 23-27 ? Je n'ai pas compris à ce moment-là. Oui, mais justement, je dis bien que je n'ai pas compris.

Monsieur le Maire : Madame Frétey, je vous laisse terminer.

Sabine FRETEY : C'est fini. Merci.

Monsieur le Maire : D'accord. Il y a d'autres interventions là-dessus ? Je peux laisser Nelson répondre et passer au vote après. Nelson.

Nelson FONSECA : Je pense pour répondre à votre dernière question, madame Frétey, que vous faites une confusion, puisqu'il y a effectivement une convention d'objectifs fixée entre la ville et le Seine, mais le Seine a une convention pluriannuelle d'objectifs, elle-même, qu'elle fixe avec la région. Est-ce que ce dont vous faites part à la page 95 du PDF, c'est que le CEN est engagé régionalement entre 2023 et 2027. Ça ne concerne pas la convention entre la ville, qui est bien entre 2024 et 2028. C'est le titre qui a effectivement changé. Et oui, nous sommes parties prenantes. Évidemment, nous sommes parties prenantes de ce que le CEN réalise sur le territoire communal. Ils ne sont pas libres de faire ce qu'ils veulent. Il y a des (COFIL) trois fois par an, voire quatre fois si nous l'exigeons. Il y a des (COTECH). Nous restons à la manœuvre sur ce qui concerne le territoire communal.

Monsieur le Maire : Merci Nelson. Oui. On entend mieux. Avant de passer au vote, j'espère que l'ambiance en commission va être plus agréable pour vous, madame FRETEY. J'ai demandé les questions et j'ai pris la dernière pour la réponse et passer au vote. Vous voulez voter maintenant Monsieur Dautrey, c'est ça ? J'ai cloué les questions, mais allez-y !

Arnaud DAUTREY : Merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, on est loin d'être contre une convention pluriannuelle avec le Conservatoire d'Espace Naturel. Je pense que tout le monde est concerné là-dessus. Par contre, dans la clarté des explications, aujourd'hui, je ne comprends rien. Je suis désolé. Madame Frétey, vous avez assisté aux commissions, nous, on n'a pas assisté. Ça a changé, ça n'a pas changé. Je pense qu'à un moment, il faut que les délibérations soient beaucoup plus claires. Comment voulez-vous que l'on comprenne quoi que ce soit, ou que les Drouais comprennent quoi que ce soit ? Moi, aujourd'hui, sur une position comme ça, je vais m'abstenir. Je m'abstiens. Ou alors invitez-nous aux commissions qu'on puisse débattre, qu'on puisse comprendre. Ce n'est pas plus compliqué que ça. On n'est pas là pour vous embêter, on est là pour travailler pour les Drouais, et on a été élus pour ça, Monsieur le Maire. Merci.

Monsieur le Maire : Vous avez les documents à votre disposition, bien entendu. Je vous remercie de votre intervention. Je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, les oppositions, Maxime David pour, madame Scavennec et monsieur Homps pour. C'est bien ? Je vous remercie. Allez, on passe à la suivante. Nelson, toujours toi, on parle du vélo maintenant ?

Unanimité moins 11 abstentions : Pascal ROSSION (pouvoir à Josette PHILIPPE), Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

5. Renouvellement de la prime Vélo.

Nelson FONSECA

Nelson FONSECA : On continue sur la stratégie mobilité que nous avons décidée tous ensemble. On mène une politique volontariste en faveur de l'usage du vélo. Je vous rappelle qu'on a inauguré au début du mois la vélo-école drouaise. Je vous invite à aller y faire, à participer à des ateliers de réparation de vos vélos, messieurs, dames les élus, si vous en possédez un. En tout cas, si vous n'en possédez pas, je vous propose de reconduire l'encouragement à l'acquisition d'un vélo par le versement de la fameuse prime vélo. C'est pour moi l'occasion de faire un bilan de l'action menée l'année dernière, parce que nous avons pris une délibération le 11 avril 2023 pour accorder une prime

aux Drouais et aux Drouaises de toute catégorie socio-professionnelle à obtenir une prime pour l'accompagnement de l'acquisition d'un vélo. Nous avons inscrit un budget de 50 000 euros sur cet objectif. On a versé un total de primes d'un montant de 35 000 euros pour 152 dossiers, primes utilisées. On a reçu pour votre information 201 dossiers. Ça a été traité assez rapidement par les services. Ça a généré un chiffre d'affaires de 140 000 euros pour les partenaires de cette opération.

Je reviens à l'objet de la délibération. Je vous propose de reconduire cette prime vélo. Le montant de la prime reste encadré à 25 % du prix d'achat, limité à 150 euros pour un vélo standard, 400 euros pour un vélo à assistance électrique ou un vélo cargo électrique et limité à 600 euros pour un vélo bi- ou triporteur. Ce qui a changé par rapport à celle de l'année dernière c'est que nous limitons le nombre de primes à deux ménages et que pour encourager l'économie circulaire, mais ça a été encouragé par l'État, Monsieur David, nous encourageons également et nous ouvrons la prime sur les vélos dits reconditionnés ou les vélos d'occasion.

Monsieur le Maire : Par le gouvernement, Nelson. Pas celui de Monsieur Attal.

Nelson FONSECA : Je vous propose d'allouer un budget de 30 000 euros, soit environ 150 à 200 primes pour l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Monsieur Gambuto, Monsieur David, allez-y !

Valentino GAMBUTO : Oui. Comme c'est une délibération qui ressemble évidemment à celle que vous avez passée, ma position, elle ne va pas beaucoup bouger, mais en préambule, je voudrais juste vous dire que je suis un petit peu gêné Monsieur le Maire, parce qu'il y a une évolution dans nos débats aujourd'hui qui m'inquiète, puisque vous commencez à prendre l'habitude de clore le débat à partir du moment où vous avez commencé à répondre aux questions. Alors vous savez, j'étais absolument contre, mais la majorité ayant gagné absolument contre l'idée de ne pas pouvoir intervenir deux fois, parce que je vous ai expliqué que ça permettait de dire les choses et après explicitation de prendre une position. Le fait d'intervenir une fois, déjà, nous bloque dans le débat, puisque si on pose une question, vous donnez la réponse, on ne peut pas réagir. Mais si en plus, vous empêchez des conseillers d'intervenir après des précisions, là vous plantez complètement le débat. C'est-à-dire que là, il y a des fois, on avait envie de réagir par exemple, moi je n'avais pas prévu de réagir et après l'intervention de Sabine, j'avais du coup, envie de réagir compte tenu de la réponse qui était donnée. Donc, sur le débat, pour qu'il reste vraiment productif, serein, positif, intéressant, je vous demanderais de reprendre la méthode que vous aviez avant, Monsieur le Maire, à savoir, lorsque les mains sont levées, et avant que vous ayez clos le débat, mais lorsque les mains sont levées, que vous laissiez la possibilité de discuter, de débattre, c'est les seuls moments de débats importants dans une vie municipale, c'est ça. C'était la petite parenthèse.

Monsieur le Maire : Vous voyez par exemple, là j'aurais pu dire, Monsieur Gambuto, ce n'est pas l'ordre du jour, ce n'est pas la délibération, je ne vous empêche pas d'intervenir là-dessus, je vous laisse parler, vous voyez.

Valentino GAMBUTO : Absolument.

Monsieur le Maire : Après, vous observerez Monsieur Gambuto qu'à l'époque, il n'y avait qu'une seule opposition, il y en a 4, donc ça démultiplie les interventions et que ne voulant pas aussi restreindre le temps de parole dans les interventions, Monsieur David, juste une formule -là, mais on peut en parler si vous voulez.

Valentino GAMBUTO : Je dirais aussi pour l'opposition supplémentaire, elle n'est pas de mon fait.

Monsieur le Maire : Là du coup, on va se coucher tard.

Valentino GAMBUTO : Donc en ce qui concerne les mobilités, vous redire mon sentiment et je crois qu'on partage – je dis que je crois pour les faits, mais on a déjà discuté, on partage avec notre groupe – c'est de considérer que cette prime à l'achat de vélo n'est pas une bonne idée. Une fausse bonne idée, je l'avais dit à l'époque. Ce n'est pas une bonne idée, puisque c'est vrai que ça répond à l'effet d'aubaine. C'est vrai qu'il y a l'opportunité qui se présente, mais on voit bien que ce n'est pas ça qui ramène plus de vélo – ce n'est pas mon ressenti, c'est toutes les études qui le montrent – que ce type d'aide ne fait pas circuler plus à vélo. La vraie solution, la première, c'est la sécurité. C'est-à-dire que les gens pour qu'ils prennent leur vélo, il faut qu'ils se sentent en sécurité et à Dreux, il y a encore énormément, énormément d'efforts à faire, même s'il y a des passages qui sont faits, mais à partir du moment qu'ils sont intermittents, les gens, être en sécurité pendant 100 mètres et puis en danger pendant les 100 mètres suivants, ça ne suffit pas pour leur donner envie de faire du vélo, qui plus est, pour ceux qui font du vélo de façon nouvelle et ceux qui sont expérimentés, les gens ont un peu peur, mais les autres, on voit bien les gens, qui essaient de prendre leur vélo, qui ont un peu peur, c'est la sécurité. Après, si on veut aider financièrement, il y a un truc qui marche assez bien, qui marche assez bien un peu partout, et aussi des aides, d'ailleurs, régionales, qui est dans ce sens-là, qui est l'aide à la location.

Donc du coup, ce n'est pas un fond perdu, parce que ça permet à ceux qui veulent essayer de dire : « Tiens, j'ai essayé d'aller au boulot avec un vélo », et là, de dire : « Tiens, on vous aide de tant par mois qui pourrait couvrir une grande partie de la location. » Pas la totalité, parce que sinon, on tomberait dans l'effet de l'aubaine et le risque d'un vélo qui reste au garage, remise au garage. Mais là, ça peut être quelque chose d'intéressant pour ceux qui veulent se tester, d'avoir ces aides. Après, juste quand même saluer au passage, même si c'est aidé par le gouvernement dans l'évolution de votre proposition, le fait que ça s'adresse aussi au vélo d'occasion et de réparation et j'espère que ça pourrait aller plus loin avec des ateliers de réparation, mais le fait que l'on puisse développer les ateliers de réparation, et que ça aille beaucoup plus loin, c'est une bonne chose. Je voulais saluer cette notion de consommation de l'ancien.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Vous voyez l'avantage de ne pas avoir de temps de parole, c'est que vous pouvez développer votre idée largement. Je salue d'ailleurs votre cohérence. Allez, Monsieur David.

Maxime DAVID : Merci. Sur le fond de ce projet, on le soutient déjà dans son principe, dans sa reconduction également, dans l'élargissement qui est évoqué, notamment effectivement, sur l'économie circulaire. Je tiens à saluer aussi l'effort, qui est fait de l'enquête, qui est proposée lorsque les personnes qui souscrivent à l'aide, on leur propose de répondre à un questionnaire pour améliorer l'expérience clients, ce qui permet d'avoir un retour et de pointer notamment des points d'amélioration. Donc ça c'était pour les bons points. Les fameux points d'amélioration maintenant pour ne pas dire les mauvais points. Je pense qu'on peut effectivement s'améliorer sur le délai de réponse. Monsieur Fonseca, vous disiez qu'ils étaient très bons. Je ne sais pas à partir de combien de temps, on juge qu'ils sont très bons ou trop longs. On peut estimer qu'aujourd'hui, enfin à l'époque en tout cas, c'était au moins trois semaines. Ça pouvait aller jusqu'à trois semaines à un mois. Ce qui en soi, peut paraître, pas déraisonnable, mais le problème, c'est que ça peut mettre en péril l'accomplissement total du projet, parce qu'il y a un réseau limité d'enseignes pour acheter son vélo et donc on prend le risque en laissant attendre un mois pour réserver, puisqu'on ne peut pas réserver sans avoir l'aide – bref – de ne pas avoir le vélo qu'on veut et ne l'ayant pas de renoncer au projet. Donc simplement, peut-être un petit point d'amélioration sur la capacité à répondre rapidement aux dossiers, parce qu'il y a un enjeu de finalisation.

Mais sur le fond, je trouve que c'est très bien et ça serait vraiment intéressant si vous pouviez même vous engager à projeter ce renouvellement au moins jusqu'à la fin du mandat, parce qu'on vit un moment où le vélo, il faut le saisir.

Ce qui me permet quand même d'élargir un petit peu sur ce que disait monsieur Gambuto. On propose aux gens de les aider à acheter un vélo, c'est très bien, mais après, il faut qu'ils l'utilisent ce vélo et d'ailleurs, tout se tient, parce que c'est en pouvant l'utiliser qu'ils vont vouloir en acheter un. Ce que je

veux dire, c'est que l'enjeu des pistes cyclables, du réseau des pistes cyclables est absolument central et j'en veux pour preuve les récents travaux au carrefour Esmerly-Caron. Moi, je trouve que l'aménagement qui a été fait est intéressant, qu'il n'y ait pas de feu, je trouve que c'est intéressant de faire reposer sur le jugement du conducteur la situation et on constate que les gens ralentissent. Je mettrais quand même quelques panneaux de priorités à droite, parce que pour certain, ce n'est peut-être pas encore un réflexe, mais je trouve que c'est une bonne démarche et de l'expérimenter, c'est très bien.

Moi, il y a quelque chose qui me choque visuellement quand je suis dans ce carrefour, c'est l'emprise des pistes cyclables. Alors, ça peut paraître contradictoire avec ce que je viens de dire, mais ça ne l'est pas. On est en cœur de ville. Le vrai enjeu aujourd'hui de la mobilité douce, il n'est pas de faire des trajets, il n'y a pas intramuros, mais dans le cœur de ville. Il est d'aller dans le cœur de ville et une fois qu'on y est, de le poser et de faire le reste à pied. Le vrai enjeu, c'est de relier les périphéries au centre-ville dans les grands axes structurants, ce qui impose de faire des voies sécurisées, mais du coup, ce n'est pas la même. En plus, quand on dit ça, on a l'impression de faire des voies sécurisées partout. Ce n'est pas ça qu'on dit. Il faut prioriser certains grands axes et eux, sanctuariser un espace vélo, quitte à assumer des fois des voies à sens unique.

Ce que je veux dire, c'est que je crois qu'il y a une réflexion sur un plan de circulation. C'est plutôt là-dessus qu'il faut jouer et ne pas forcément vouloir tapisser l'ensemble du centre-ville de macarons de vélo, parce que ça ne crée pas presque un sentiment, je vais vous dire, de marketing vélo. Les gens ne sont pas idiots, ils ne vont pas faire du vélo dans l'hyper centre. Ils veulent aller chez eux, ils n'habitent pas forcément dans l'hyper centre, ils veulent aller dans le centre et ensuite, le faire à pied. Bref ! Je pense que cette réflexion-là, elle mérite d'être posée et là, on serait efficace et ça sera assez complémentaire avec l'outil que vous nous présentez -là, qui est l'aide à l'acquisition, mais sur le fond, on la soutient.

Monsieur le Maire : C'est beau le temps de parole. Allez, Monsieur Homps.

André HOMPS : Je serai bref, mais est-ce que vous conditionnez l'octroi de l'aide à un engagement sur la sécurité, par exemple, avec le port du casque ? Parce qu'effectivement, je prends l'exemple du carrefour, qui est effectivement réussi. Ce carrefour est réussi, il est assez accidentogène, avec les plots de béton, qui sont au sol et on imagine facilement qu'un cycliste ou un deux-roues qui chute à cet endroit-là, ça peut très mal finir. Je pense que ce serait peut-être de bon ton de conditionner cette aide à une obligation, si tant il est qu'il soit vérifiable, dans la pratique du port du casque. C'est une suggestion.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Dreux au Cœur votera pour cette délibération, parce qu'effectivement, le vélo, c'est quelque chose qu'il faut développer sur le territoire. Par contre, depuis 2020, combien de kilomètres de pistes cyclables, bandes cyclables, CVCB que vous avez créés ? À part la rue Esmerly-Caron, il y avait un plan de développement des CVCB, des chaussées à voie centrale banalisée, pour effectivement relier les quartiers et les périphéries avec le centre-ville. Aujourd'hui, vous n'en parlez pas, alors que vous mettez en place un dispositif intéressant pour les drouais, mais effectivement, la question de sécurité se pose sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. D'autres questions là-dessus ? Simplement sur les périphéries : effectivement, je rappelle que dans le cadre du NPNRU Bâtes-Tabellionne, des voies vélo sont prévues effectivement pour relier tout ce quartier-là au centre-ville. Je fais la parenthèse. Excusez-moi, Nelson, je te laisse répondre.

Nelson FONSECA : Systématiquement, dès qu'on parle de vélo, Monsieur le Maire, chers collègues, on parle d'infrastructure. Le constat, on le fait tous. On habite une ville un peu particulière, millénaire avec parfois des rues peu adaptées à la circulation et des véhicules à moteur et des vélos, je le regrette comme vous et ce n'est pas l'objet, pardon de vous recadrer, l'objet de cette délibération, puisqu'on

est là pour parler d'une prime pour encourager tous les drouais et les drouaises, à acheter ou en tout cas, à les encourager à faire acheter un vélo.

Sur l'apprentissage, Monsieur Gambuto, on vient d'ouvrir une vélo-école. C'est vrai, pardon, j'ai omis, je m'en excuse auprès des différentes parties de l'opposition, on a omis de vous envoyer une invitation. Pardon. Je fais un monde honorable, mais en tout cas, si vous voulez apprendre à faire du vélo, vous pouvez aller à la vélo-école et même pour réparer votre vélo si vous en possédez un. C'est aussi pour ça, puisque vous parliez d'un effet d'aubaine, c'est aussi pour ça qu'on encourage la prime sur les vélos reconditionnés, parce qu'effectivement, on se dit que peut-être dans les 152 drouaises et drouais qui ont acheté un vélo en 2023, peut-être qu'il y en a une certaine partie qui voudra déjà revendre son vélo, parce qu'il ne l'utilisera pas. C'est aussi ça l'objet de l'ouverture de la prime. Il n'a pas le droit. Mais néanmoins, dans un certain temps, il pourra le faire.

Nelson FONSECA : Merci, monsieur. En tout cas, des ateliers de réparation, il y en a à la vélo-école. Pour répondre à votre question, je connais votre position sur l'effet d'aubaine, c'est une position clairement assumée de la majorité et assumée par moi-même.

Monsieur David, merci pour vos encouragements. Pareil, le même constat sur les infrastructures.

Sur le délai de réponse. Effectivement, il y a eu un petit problème à l'allumage, comme on peut le dire. En fait, on a reçu énormément de demandes dès que le dispositif a été mis en place. Aujourd'hui, les services sont très proactifs, on répond en moyenne sous un délai d'une semaine sur les derniers dispositifs versés.

Monsieur Homps. Pour les enfants jusqu'à 12 ans, le port du casque est obligatoire à vélo. On mène avec la vélo-école des campagnes de sensibilisation, notamment auprès de nos scolaires au niveau CM2, puisque l'objectif notamment d'Éducation Nationale, c'est que tous les CM2 sachent faire du vélo et passent (un programme, une habilitation). C'est une réflexion peut-être que l'on peut engager sur le sujet de la sécurité, pourquoi pas.

Monsieur le Maire : Et la vélo-école d'ailleurs s'adresse aussi aux adultes. Tous les CM2 doivent passer effectivement pour la formation et la sensibilisation, mais ça s'adresse aussi aux adultes qui souhaitent des fois reprendre le vélo après 30 ans de non-vélo. Ça s'adresse à tout le monde.

(Nelson FONSECA) : Monsieur Hirti, merci pour vos encouragements et pour le vote favorable de cette délibération. Je n'ai pas d'élément technique, je n'ai pas l'objet de la délibération à vous apporter sur le nombre de CVCB précisément, vous pouvez formuler la question. Je sais qu'on en a réalisé un certain nombre. (Je regarde monsieur Leroux) qui était à la voirie précédemment. Je regarde Monsieur Jaguin. Il y a un certain nombre de réseaux qui ont été réalisés, sans doute insuffisant, mais ils sont faits.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Allez, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, s'abstient monsieur Fontaine, madame Frétey, monsieur Gambuto, madame Gentil. Pour le reste, je vous remercie. On va essayer d'accélérer. Allez, c'est ta dernière Nelson, je crois ? C'est ça ? Allez, la dernière pour ta partie à toi.

Unanimité moins 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

6. Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Nelson FONSECA

Nelson FONSECA : Oui, pour ma partie. Alors, c'est une délibération sur une convention de soutien aux communes et groupements communaux pour la lutte contre les déchets abandonnés, les fameux déchets sauvages. Donc, je vous propose de conventionner avec Citéo pour que nous puissions bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de 3,20 euros par habitant à destination de nos services, notamment des services de la transition écologique, mais surtout, et Sophie est à côté de moi, du service de propreté qui œuvre quotidiennement à la gestion des 70 tonnes de déchets collectés par an sur le domaine communal. Donc, cette aide est bienvenue. Bien sûr, cette convention nous engage avec Citéo, notamment sur des reportings, donc des chiffres à leur apporter, une cartographie aussi de ces déchets, et puis un plan d'action qui nous sera demandé à la troisième année. Je vous demande si vous êtes favorables à la signature de cette convention.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Questions, observations là-dessus ? Allez, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, on va voter évidemment pour, mais en profiter non pas pour changer de sujet, mais sur ce sujet, vous redire, Monsieur Le Maire, combien je regrette la politique de ramassage des déchets, le problème de récupération du tri, etc., qui est de pire en pire, qui ne s'améliore pas. Et on s'est mariés dans le cadre de l'Agglo. Je sais que vous allez me répondre que c'est l'Agglo, mais l'Agglo, on est quand même, je crois, le premier contribuable en ce qui concerne les déchets, etc., et bien d'autres choses. Et on se retrouve avec un service du ramassage des déchets verts qui est de pire en pire et qui va d'ailleurs s'arrêter bientôt.

Monsieur le Maire : Après, c'est la réglementation qui nous impose un traitement différent pour les déchets verts. Ce n'est pas à initiative, on doit appliquer la loi.

Valentino GAMBUTO : Oui, non, mais si, le ramassage des déchets verts en sacs, c'est quelque chose qu'on aurait pu continuer. De toute façon, c'était la galère déjà l'an dernier, le nombre de sacs qu'on va avoir là, pas la possibilité d'en avoir, revoir la récupération des sacs, une complication.

Monsieur le Maire : On s'est fait voler 22 000 sacs, effectivement. C'était un peu long pour les recommander.

Valentino GAMBUTO : Non, mais l'année d'avant, on n'arrivait pas à en avoir. Non, c'est plus compliqué sur les déchets verts, mais même en ce qui concerne d'aller déposer au niveau du tri, c'est devenu beaucoup plus compliqué. L'histoire de carte et tout, des tas de gens considèrent qu'ils ont moins accès, moins facilement au dépôt. Et donc, on se retrouve même avec une situation, j'ai le sentiment, mais je crois qui est avéré, d'avoir de plus en plus de dépôts sauvages qui sont en train de se mettre en place un peu partout et d'ailleurs, ce qui nous coûtera plus à nous Drouais que d'avoir à récupérer. Et aujourd'hui, je suis en train de me demander, depuis qu'il y a une évolution de la politique des déchets du ramassage sur la ville, c'est une question que j'avais posée en commission, que je redis là officiellement, si on pouvait avoir aussi connaissance de l'évolution du coût du ramassage et des déchets qu'on a sur Dreux compte tenu de cette politique qui a été...

Monsieur le Maire : Vous parlez des déchets sauvages.

Valentino GAMBUTO : Oui, et des déchets, surtout oui. On se retrouve à devoir, à partir du moment où les gens ont plus de mal à accéder à la déchetterie, ils ont tendance un petit peu à balancer un peu plus. Mais je regrette aussi qu'on ait supprimé, c'était une à deux fois par an les (monstres) qui permettaient à des tas de gens d'avoir quelque chose de volumineux à la maison et de le sortir. C'était quelque chose qui évitait que ça se trouve un jour en dépôt sauvage et puis quelquefois en plus c'est

eux qui faisaient plaisir à ceux qui chinaient et qui récupéraient un peu partout. C'est des choses qu'on n'a plus, qui étaient très utiles et qu'on est en train de perdre et je trouve ça bien dommage.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Allez, on va essayer d'aller vite. Monsieur David. J'essaie d'aller vite, pardon. Allez-y, Monsieur David, faites-vous plaisir.

Maxime DAVID : Sur le fond de cette convention, effectivement, on est pour, c'est un vrai sujet, les déchets abandonnés et diffus puisque ce n'est pas la même chose. Et si on constate une augmentation, elle vient aussi de quelque part, qui est notamment un effet pervers dû au durcissement de collecte. Moi, ce que je voudrais dire, et je l'avais dit à l'Agglomération lorsqu'on avait évoqué ces différents changements, je mets de côté tout ce qui est des enjeux de coût et de restriction de services qui sont purement budgétaires et financiers mais qui sont par rapport à ce qui est de l'ordre de la loi et du changement de pratique. On peut « tout expliquer aux gens, tout demander comme changement » mais il faut savoir l'expliquer. J'avais plaidé à l'époque pour qu'on se donne les moyens à l'Agglomération, prendre le temps d'une vraie politique de communication, de le faire de manière efficace...

Monsieur le Maire : C'est ce qu'on a demandé également.

Maxime DAVID : ...innovante, et force est de constater qu'on me dit oui, mais on ne le fait jamais et on communique beaucoup, donc on croit communiquer, mais communiquer, c'est s'assurer que le récepteur le reçoive et comprenne le message. Et ça, on ne s'en assure pas. Et le résultat, il est là, c'est l'augmentation de ces déchets diffus et abandonnés.

Il y a vraiment un enjeu, y compris sur le coût, la transparence du coût pour l'usager, parce que c'est une facture qui augmente dans la taxe foncière mais on peut le justifier. Les déchets étant plus techniques, ils sont plus coûteux à traiter, on a une exigence plus forte, on peut le justifier, mais on peut aussi en ayant une politique circulaire des déchets, traiter le déchet comme une ressource et non pas comme un déchet, demain générer même une économie autour de ça. Et ce n'est pas juste pour se faire plaisir, c'est qu'à la fin on fait baisser aussi la facture.

Il y a plein de choses à inventer, il y a plein de choses à regarder sur les communes autour de nous qui innovent, parce que dans la région, il se passe beaucoup de choses à Bourges, à Orléans, sur ces sujets-là. Bref, il y a des marges de progression, donc ça implique une vraie politique de communication avant même un volet répressif, parce que là les gens, légitimement, ne comprennent pas. Ils perdent en services, ils paient plus cher et on leur dit en plus que ce n'est pas bien ce qu'ils font, donc je trouve que c'est un peu beaucoup.

Et ça m'amène à ma conclusion, parce qu'effectivement c'est une compétence de l'Agglomération. Comme l'a dit monsieur Gambuto, on fait partie de cette agglomération. Moi j'aimerais qu'on ait aussi une manière, une philosophie de travail avec l'Agglomération beaucoup plus pacifiée, beaucoup plus constructive. Cette Agglo, elle est là, elle est comme elle est, elle a des enjeux monumentaux devant elle, les enjeux de transition énergétique, des déchets, des mobilités, d'accès à la culture, ce sont ses compétences. Dreux en a particulièrement besoin, même comparé aux autres communes de l'Agglo. On n'a pas un mandat à perdre à créer des situations de blocage.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas de quoi vous parlez, Monsieur David. Si vous prenez l'attention, il n'y a aucun blocage, Monsieur David.

Maxime DAVID : Sur la situation des déchets...

Monsieur le Maire : Vous vous trompez, mais bon.

Maxime DAVID : Sur la situation des déchets, on a eu là, à deux reprises, les déchets verts cet été, l'arrêt du ramassage des monstres, une incompréhension des Drouais, et on a eu un renvoi de balle

par presse interposée sur c'est la faute de l'Agglo... Les Drouais, ils s'en fichent de ça, ils veulent que ça fonctionne.

Monsieur le Maire : Vous avez conclu, Monsieur David ?

Maxime DAVID : Moi j'ai compris mon propos, après si vous ne l'avez pas compris.

Monsieur le Maire : Non, j'ai dit vous avez conclu, c'est ça ? Conclu. Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais juste savoir si dans la réflexion vous intégrez la régie de quartier Multi-services qui doit être un partenaire de la ville dans ce genre d'activité. Voilà ma question.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Vas-y. Hélène. Alors, vas-y, Hélène.

Hélène BARBE : Oui, bonsoir à tous. C'est vrai que lors de cette commission et j'avais fait une réflexion, que je suis aussi à l'Agglo et je trouve que plus on va vers le futur et plus on va se retrouver avec des dépôts sauvages en plus, parce que les gens ne sont pas raisonnables. Ils profitent des gens qui sont bienveillants comme les marcheurs-cueilleurs aussi parce qu'ils ramassent énormément. Donc je le dis haut et clair. J'aimerais que quand une entreprise est prise, entre parenthèses, chez un particulier, un petit artisan, il y en a certains qui ne jouent pas vraiment le jeu et on retrouve ça dans les bois. Je le dis, j'ose le dire parce qu'on a retrouvé des choses assez intéressantes. Ça veut dire que quand vous passez à l'Agglo avec votre camionnette, au lieu de vous faire payer, on devrait reverser de l'argent à ces gens-là parce qu'ils deviennent propres. Vous savez, le caddie, quand il était dans les supermarchés sans pièce, vous aviez des caddies partout. Le jour où on a mis un jeton, tout le monde range tout. Donc je pense qu'il faut peut-être penser différemment. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir donné la parole.

Monsieur le Maire : Je t'en prie Hélène, c'était très intéressant. Je peux dire quelque chose avant que tu répondes et qu'on passe au vote. Simplement, les déchets sauvages, c'est une vieille histoire qui est très compliquée, qui a beaucoup évolué aussi. À d'autres époques, on avait d'autres sortes de déchets à d'autres périodes qui étaient très compliqués à traiter.

Cette année, j'espère, au second semestre, nous allons créer la brigade verte qui va être chargée aussi de pouvoir travailler sur ce sujet-là afin de les limiter. La seconde chose, c'est que nous travaillons avec la préfecture et les services de l'État pour effectivement valider ce qu'on appelle des caméras nomades qui vont permettre, caméras 4G, 5G, de déplacer des caméras sur toute la ville, notamment aux points où des gens ont pris l'habitude de déposer des choses. Je dis qu'il n'y aura pas de prévention là-dessus.

Quelqu'un fait un dépôt sauvage, c'est la verbalisation, parce que ça coûte beaucoup d'argent aux Drouais. Ça détériore l'apparence de notre ville et je le dis aussi parce qu'on va déployer ça dans les prochains mois. Il y aura des conséquences. Les gens vont comprendre qu'on ne peut plus déposer ça comme ça n'importe où.

La brigade verte, ce sont des gens qui seront habilités à enquêter sur qui a déposé avec les images, avec des factures qu'on retrouve dans certaines poubelles, tout ce qu'on connaît. On va verbaliser. Il n'y aura pas de prévention là-dessus. C'est un scandale de jeter comme ça sur la voie publique ou ailleurs des déchets qui peuvent être même dangereux. On a retrouvé des fois un peu d'amiante, ce genre de choses. On va verbaliser. Ça va être mis en place rapidement.

J'ai rencontré la mairesse de Trouville qui est venue à Dreux pour différentes raisons. On a évoqué ça car elle a mis ça en place et ça ne fonctionne pas trop mal. Donc on va le faire. Par contre, les conséquences de la politique, si ça fonctionne comme on l'espère, seront assez immédiates autour de Dreux. Les communes de Dreux qui n'auront pas cette vigilance, qui n'auront pas les caméras, il faut

en être conscient. Souvent, autour des déchetteries, on pose des choses. Dans quelques mois, ça va être plus compliqué à faire.

J'invite aussi, pour répondre à monsieur David et ce que j'ai dit à Gérard Sourisseau que j'ai vu ce matin, sur différents sujets, notamment celui-là, ça se passe très bien avec Gérard Sourisseau, je vous rassure, qu'il y aura des conséquences directes. Il y a toutes les réflexions à avoir là-dessus. J'ai visité le CSU de Chartres sur les caméras qui concerne toute l'agglomération. Il y a aussi des réflexions à avoir à notre niveau parce qu'il faut qu'on puisse faire un vrai maillage là-dessus. Excusez-moi Nelson, j'ai fait une digression mais c'était important.

Nelson FONSECA : Effectivement, la compétence ramassage des déchets incombe à l'Agglomération de Dreux mais il ne s'agit pas non plus de se défausser. Mes collègues, ici notamment Sophie et Sébastien, participent très régulièrement aux commissions, et Ratko, et Hélène, sur les sujets des déchets à l'Agglomération. Il ne vous échappe pas qu'on n'y est pas majoritaires, ni dans les commissions, ni à l'assemblée de l'Agglomération.

Monsieur le Maire voit juste les déchets, puisque nous, on va lutter avec l'ouverture de poste, la création d'un poste de garde champêtre si j'ai bien compris, qui va pouvoir enquêter et verbaliser les dépôts sauvages. C'est bienvenu mais ça va reporter le problème sur nos collègues de l'Agglomération qui n'ont pas suivi notre avis. Ça, c'est une première chose. Je vous réponds en même temps, Monsieur David. Effectivement, sur les liens avec l'Agglomération, des fois, ils ont aussi des fausses bonnes idées peut-être donc on ne partage pas cette idée de ne pas ramasser les sacs de déchets verts ou les encombrants.

Madame Philippe, effectivement, la régie de quartier qui vous tient à cœur, Multi-Services, participe à l'effort de la commune pour le traitement des 70 tonnes de déchets et je vais apporter aux membres de la commission transition écologique un chiffre que je vous ai promis en commission, qui est le coût du traitement de ces 70 tonnes, puisque pour l'année 2023, on parle de 472 000 euros aux frais de la collectivité. C'est réparti avec une facturation de la déchetterie à 31 000 euros, un coût RH estimé de quatre équivalents temps plein pour les services de propreté soit 183 000 euros, quatre parcours emploi compétences au sein du service propreté pour un montant de 48 000 euros et 9 agents de Multi-Services déployés sur les cinq quartiers pour un montant de 210 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie. Merci Nelson, tu as fini ta partie, qui était longue. Jean-Michel qui a une seule délibération.

Urbanisme

7. Signature d'une convention de servitude – Gedia - ZA des Livraindières

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Il s'agit d'alimenter en électricité la parcelle du futur projet de Dammann sur la zone industrielle des Livraindières, alimentée en électricité par une ligne enterrée de 15 kiloVolts et cette ligne enterrée traverse une petite parcelle non constructible sur le coteau ensoleillé, qui est une parcelle appartenant à la ville de Dreux. Il y a donc lieu de créer une servitude sur cette parcelle sur un linéaire de 80 mètres. Et donc je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire : Ce serait sympa de m'autoriser à la signer. Question d'observation là-dessus ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Évidemment, on votera pour, mais je profite de ce débat, puisque j'ai vu, il y a quelques heures, quelques jours, un article sur le départ du directeur de GEDIA et vous poser la question, qu'est-ce qu'il en est, non pas sur le recrutement mais quelle politique pour GEDIA, nous, ville de Dreux, on compte mettre en place.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, franchement partir d'une servitude pour GEDIA et arriver là-bas, c'est un peu...

Valentino GAMBUTO : Non, je parle de GEDIA, pour dire vu qu'il y a une servitude et qu'on parle de GEDIA je dis s'il vous plait, Monsieur le Maire, quelle politique vous proposez pour GEDIA.

Monsieur le Maire : Vous êtes formidable. Vous êtes formidable.

Valentino GAMBUTO : C'est gentil de l'avoir dit deux fois, puisqu'on écrit deux fois dans le compte-rendu que je suis formidable.

Monsieur le Maire : Vous êtes formidable. Trois fois, ça vous va ? Adjugé vendu. Une autre intervention là-dessus ? Non, c'est bon. OK. Non parce qu'en plus, par élégance, ce ne sera pas le même type de réponse. Un conseiller municipal de l'opposition a posé une question écrite sur ça. Il faut vous concerter les gars. Non mais je plaisante. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie. Et ben ça a fini, Jean-Michel, pour une fois c'était une seule délibération et Fouzia a aussi une délibération. Je t'en prie, je mets le micro ?

Culture

8. Festival Kultur'Manga tarification 2024.

Fouzia KAMAL

Fouzia KAMAL : Bonsoir à tous. Cette délibération, elle est l'occasion de vous annoncer le retour de notre festival Kultur'Manga. La précédente édition, vous vous en souvenez certainement, a eu lieu en mai dernier. Elle a trouvé son public avec près de 14 000 visiteurs. La seconde édition aura lieu le week-end des 25 et 26 mai donc aux mêmes dates que l'an dernier. Vraiment on préempte cette date en particulier.

Il s'agit ce soir de vous soumettre la nouvelle grille tarifaire. Elle connaît deux principales évolutions. La première, c'est la création d'un tarif jeune à 4 euros en prévente et 8 euros sur site, pour les 7 à 17 ans. La seconde évolution, elle porte plus particulièrement sur le tarif du Pass Famille qui passe en prévente à 18 euros. Faites attention parce que ce n'est pas ce qui est indiqué sur le document. Je vous le signifie tout de suite, il y a eu une petite erreur. C'est bien 18 euros en prévente et 30 euros sur site.

En effet, on procède à cette augmentation. Le tarif appliqué l'an dernier était en effet un tarif d'appel et ça visait surtout à soutenir le lancement de ce nouveau rendez-vous. Pour information, 428 Pass Famille ont été vendus en 2023. Il faut savoir qu'aucun justificatif alors n'était demandé et qu'il nous est arrivé parfois d'avoir jusqu'à 10 personnes sur un même Pass. L'enjeu, pour cette deuxième édition, est, dans un premier temps, de rester compétitif. Et donc on a vraiment fait tout le travail d'analyse des événements similaires sur le territoire pour rester sur un accès facilité. D'ailleurs à ce niveau-là, il me semble que le Manga Mania qui aura lieu à Chartres fin mars affiche en prévente un pass famille à 36 euros pour 4 personnes. Donc je pense qu'on est plutôt compétitif. Le deuxième enjeu, il visait surtout à poser un cadre plus précis au dit pass. Il couvre dorénavant 2 adultes et 3 enfants de plus de 7 ans.

J'en profite par ailleurs, pour vous donner quelques éléments budgétaires. On a un budget alloué à l'événement de 90 000 euros. L'an dernier, les recettes étaient de l'ordre de 57 000 euros, avec l'émission de 6 768 entrées gratuites. De fait, il faut qu'on puisse, dès cette année, se rapprocher du

point d'équilibre, mais ça ne sera pas au détriment des familles, puisque c'est gratuit pour les moins de 7 ans, et toujours et c'est important pour les personnes qui viennent déguiser pour les (pass players). On poursuit également le partenariat avec les maisons Proximum, ce qui permet à l'accès gratuit pour les familles en difficulté. Plusieurs centaines de places seront à nouveau mises à leur disposition. On ne va pas non plus transiger sur la qualité et on va même monter en gamme. Il y a plusieurs nouveaux rendez-vous qui sont prévus. L'an dernier, ça se terminait vers 18-19 heures en fonction des jours, là, le samedi soir, on va pouvoir proposer une belle nocturne, qui va être très made in Corée, avec un concert et des animations. On en profite également pour associer le Ciné-Centre, qui est juste en face du festival, qui va être un peu partie prenante de la programmation, en ayant des événements en amont et surtout la veille, avec la diffusion de mangas dans le cadre du cinéma.

Monsieur le Maire : Merci. Et donc tu demandes à ce qu'on valide les tarifs.

Fouzia KAMAL : De valider les tarifs.

Monsieur le Maire : Allez, questions ! Monsieur Homps. Je laisse éteindre.

André HOMPS : Ce n'est pas une question, c'est simplement que le hasard a fait que cette semaine, nous avons croisé des gens qui avaient participé à la précédente édition et qui nous ont dit tout le bien qu'ils pensaient de cet événement et on voulait simplement vous féliciter, parce que c'est vraiment remarquable et ça va, sans doute, s'imposer comme un des événements drouais et devenir très pérenne. Bravo, super.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Juste m'assurer comme j'avais fait l'an dernier du fait qu'avec ceux qui avaient créé le festival Manga à Chérisy, il y a toujours une bonne entente et il n'y a pas de concurrence.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Valentino GAMBUTO : Et puis aussi, nous aussi vous féliciter, même si on commence à avoir un doute, puisque on avait trouvé que vous aviez bien joué le jeu en vous déguisant, mais on vient de comprendre que c'était pour ne pas payer l'entrée.

Monsieur le Maire : Juste pour parler de Chérisy, puisque l'idée m'était venue quand j'avais visité une des premières éditions de Chérisy, où j'avais trouvé que c'était absolument formidable sur un tout petit site, et je ne voulais pas qu'on lance ce type d'événement et donner l'impression qu'on était contre Chérisy ou parce qu'on était une grande ville. Donc j'avais sollicité les organisateurs et Michel Lethuillier en disant : « On souhaiterait le faire. Si ça te pose un problème, et puis si on le fait ensemble à Dreux, on peut même appeler ça le Manga Dreux Chérisy Show », mais il nous dit : « Non, non, il n'y a aucun problème » et il sait que ce n'est pas la même dimension. Je suis très content et Fouzia s'en est occupée de très près de ce festival pour que ça fonctionne bien. On réduit d'une journée, on fait une nocturne, parce que le format est peut-être un peu trop long. En tout cas, franchement, on est très, très fier de cet événement-là et effectivement, ça prend toute sa place et ça répond à une vraie demande et une appétence pour ce monde-là, en sachant qu'on y rencontre des enfants de 5-6 ans jusqu'à 75 ans. Il y a plus à Star Wars, donc il y a des gens qui sont très intéressés par Star Wars et qui aiment beaucoup ça, donc c'est vraiment une belle fierté.

Je peux passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Allez, Caroline !

Ressources humaines

9. Contrat groupe d'assurance statutaire : Habilitation Centre de Gestion 28

Caroline VABRE

Caroline VABRE : Nous avons plusieurs délibérations RH. La première concerne notre contrat d'assurance groupe statutaire, qui va arriver à échéance au 31 décembre 2024. Ce que je vous propose ce soir, c'est de mandater le Centre de Gestion 28 pour rechercher le meilleur contrat d'assurance groupe possible – de précision, c'est gratuit, on ne paye pas le Centre de Gestion 28 pour faire cette recherche – et la deuxième, c'est qu'on reste libre de choisir ou pas ce qui va nous être proposé.

Monsieur le Maire : Maintenant, ça c'est concis, c'est bien. Questions, Observations là-dessus ? Non ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

10. Convention de restauration municipale

Caroline VABRE

Si tu fais toute comme ça, courte, ça va être bien, Caroline. C'est super !

Caroline VABRE : C'est beaucoup de régularisations ce soir, en ce qui concerne les RH. La deuxième délibération que je vous propose, c'est sur la restauration collective. C'est simplement un changement de dénomination de nom, puisque jusqu'à présent, nous avons conventionné avec la ville de Vernouillet, et il s'agit de conventionner avec la Caisse des écoles de Vernouillet. Donc c'est la même convention collective, simplement, on régularise au niveau des noms des cocontractants.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Allez, Monsieur David !

Maxime DAVID : Par rapport à cette délibération, effectivement, Dreux n'ayant pas encore de cuisine centrale malgré votre proposition. Ça me permet de faire quand même un point d'actualité, de vous demander également un retour d'expériences concernant notamment l'application de la loi Egalim à Dreux. On a tous constaté, ces dernières semaines, le mouvement des agriculteurs, qui a mis sur la place publique un vrai sujet et qui vient à la convergence d'une demande citoyenne très forte, d'une alimentation à la fois saine, durable, mais aussi en soutien de nos agriculteurs et de notre souveraineté alimentaire. La loi Egalim donc je le rappelle, votée en 2018, impose pour la restauration collective 20 % de produits bio et 50 % de produits locaux. La commune de Dreux, comme toutes les communes a en charge la restauration pour le primaire et la maternelle, il me semble. Donc la question est simple, qu'en est-il à Dreux de l'application de la loi Egalim et qu'est-ce qu'on se donne comme marge pour atteindre ces objectifs s'ils ne sont pas atteints ? Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Gambuto ? Pardon. Madame Philippe.

Valentino GAMBUTO : Oui. C'était l'occasion aussi pour que vous nous parliez de la cuisine centrale, puisqu'il y aura, à notre avis, pour vocation de remplacer ces accords-là et on où on en est. On aimerait savoir où on en est et ce que ça devient.

Monsieur le Maire : Madame Philippe, allez-y !

Josette PHILIPPE : Écoutez, visiblement, on ne s'est pas concerté, mais on a des idées en commun. Moi, je voulais vous parler de la cuisine centrale, qui était une promesse de campagne pour laquelle nous avons beaucoup, beaucoup travaillé à une époque. C'est ...Quid ?

Monsieur le Maire : Merci, madame Philippe. Je suis un peu surpris que la délibération n'a rien à voir avec ça, mais avec cette cuisine centrale, le programme est en cours d'élaboration. Vous savez qu'on a dit qu'on allait la décaler, parce qu'il y avait trop de travaux sur les Bâtes en même temps et qu'on ne voyait pas faire des travaux en même temps à côté d'une école et d'une crèche. Et ça, c'est vraiment pour vous répondre rapidement, parce que ça n'a rien à voir avec la délibération.

Caroline, tu réponds sur le reste ?

Caroline VABRE : Oui. Qu'on s'entende bien ici Là, c'est juste une mesure RH, c'est les agents de la collectivité de Dreux qui bénéficient de cette restauration collective. Donc vous auriez pu me demander, j'étais toute prête, j'avais préparé des trucs, je suis très déçue. Ça concerne juste pour du coup, comme j'ai la parole, une vingtaine d'agents chez nous avec une prise en charge employeur et un repas qui leur revient à peu près à 4,14 euros précisément par agent. C'est une vraie délibération RH.

Monsieur le Maire : Oui, comme au gouvernement, c'est ça, Monsieur David ? Je passe au vote. Ah oui, allez, Monsieur David. Allez, vas-y ! Mais court. Promis ?

Maxime DAVID : Simplement, une réponse à ma question sur l'application de la loi Egalim à Dreux.

Monsieur le Maire : On respecte la réglementation, Monsieur David.

Maxime DAVID : Donc à Dreux, il y a 20 % de produits bio et 50 % de produits locaux ?

Monsieur le Maire : Monsieur David, je ne vois pas le rapport avec la délibération, mais vous pouvez. Si vous voulez qu'on parle Egalim et du gouvernement, déjà qu'ils la fassent respecter auprès des centrales d'achat, puis on en reparlera. Je passe au vote.

Maxime DAVID : On parle de restauration collective. Chacun à sa place et la commune a sa responsabilité à prendre. Je vous demande ça simplement.

Monsieur le Maire : Bien entendu, mais on a l'opérateur national et l'opérateur national est SODEXO.

Maxime DAVID : Vous avez dit tout à l'heure que vous respectiez la loi à Dreux, est-ce que c'est le cas sur Egalim ? C'est simple comme question.

Monsieur le Maire : Attendez, Monsieur David. Je ne sais pas ce que vous cherchez là exactement.

Maxime DAVID : Interdit la démocratie dans cette enceinte.

Monsieur le Maire : Monsieur David, stop ! Si vous ne voulez pas écouter la réponse, n'écoutez pas la réponse, mais déjà, je vous réponds, sans doute, qu'il n'a rien à voir avec la délibération. On a un opérateur qui s'appelle SODEXO, qui est un opérateur national. Je pense, mais Sébastien me le confirme, il respecte la loi. Voilà. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, Je vous remercie.

Allez, Caroline, on va essayer de terminer !

11. Recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent : mise à jour

Caroline VABRE

Caroline VABRE : La prochaine délibération, c'est une délibération classique de mise à jour du tableau des emplois permanents. Pardon, c'est le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents. Je rappelle que l'idée c'est de pouvoir permettre à des agents que nous avons de bénéficier d'un nouveau contrat, sinon nous devrions nous séparer des agents. C'est aussi permettre à certains de garder leurs emplois. Là ce soir, en l'occurrence, ce que je vous propose c'est de faire basculer sur ce contrat de trois ans, les trois gardiens, enfin trois des gardiens de nos écoles primaires.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Question ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Effectivement...

Monsieur le Maire : Attendez ! Votre collègue a pris la parole.

Aïssa HIRTI : Sur la délibération, il n'est pas indiqué le nombre de gardiens, ce n'est pas indiqué du tout un, deux, trois, cinq, dix.

Monsieur le Maire : C'est trois. Pardon, ce n'est pas dénoté.

Aïssa HIRTI : Donc si c'est trois 3, on votera pour.

Monsieur le Maire : Pardon, madame Gentil.

Carine GENTIL : Non, non, mais c'était la même question que monsieur Hirti. Donc c'est trois gardiens. Du coup, c'est quoi le contexte ? On embauche trois gardiens pour ces créations de poste ou il y a des départs en retraite ?

Caroline VABRE : Ce sont des emplois permanents et c'est trois gardiens qu'on a déjà dans nos effectifs. Si je ne les bascule pas sur ce type de contrat, on doit mettre fin à leur contrat tout simplement. Et pardon, si Monsieur le Maire en est d'accord, c'est simplement de voter avec la désignation des trois gardiens. Du chiffre, ce n'est effectivement pas indiqué, vous avez raison.

Monsieur le Maire : C'est l'emploi qu'on vote.

(Caroline VABRE) : Ah c'est l'emploi qu'on vote ? Enfin, c'est trois postes de gardien.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, monsieur Fontaine, madame Frétey, monsieur Gambuto, madame Gentil, monsieur David, madame Scavennec. Je vous remercie.

Donc là, on en est au numéro 12. Toujours toi, Caroline, vas-y !

Unanimité moins 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

12. Convention de mutualisation entre la ville de Dreux et la ville de Vernouillet – Chargé de mission Maison des projets

Caroline VABRE : C'est la dernière là aussi. Il s'agit de régularisation. Nous avons mutualisé le poste de chargé de mission - maison des projets. Vous savez c'est un poste qui est dédié au NPNRU. C'est un poste qui était dévolu 50 % sur Dreux, 50 % en Vernouillet. Et en fait, il s'agit de refacturer à la ville de Vernouillet sur le temps du contrat. C'est d'aller récupérer ce qui nous est dû, pas plus, pas moins.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Monsieur Hirti, question. Madame Frétey après.

Aïssa HIRTI : Il a fallu 4 ans pour se faire rembourser deux ans et demi de salaire à la ville. Qu'est devenu le chef de projet NPNRU s'il vous plaît ? Parce que la convention s'arrête, le financement s'arrête au 31 août 2023. Depuis, qu'est-il devenu ?

Monsieur le Maire : On ne parle pas des cas individuels, Monsieur Hirti. Il est toujours dans les effectifs de la mairie. Oui, je viens de vous répondre. C'était madame Frétey.

Sabine FRETEY : Simplement, si on regarde le tableau, qui nous est proposé en page 182, avec les montants des remboursements de la ville de Vernouillet, ça veut dire que le premier salaire de 2021 est en réalité de plus de 60 000 euros, si on considère que Vernouillet a payé 50 % de cette somme.

Monsieur le Maire : C'est chargé.

Sabine FRETEY : C'est chargé, pardon. Salaire chargé. On est bien d'accord. Alors moi, j'ai fait mes petits calculs, parce que j'ai un peu du temps à perdre – mais oui, il faut le dire – et que ça nous donne un salaire moyen chargé complet, c'est-à-dire Dreux et Vernouillet, complet pour le salarié, entre 3 500 et 4 000 euros pour le salarié.

Monsieur le Maire : non, non. Vous calculez faux. Pas brut chargé.

Sabine FRETEY : Oui, d'accord. Mais ça coûte, son salaire par mois environ de 5 000 euros, chargé. En gros, ce qu'il fait pour le salarié ou la salariée, d'ailleurs, on ne sait pas, puis on s'en fiche. Ça fait quand même un bon salaire.

Monsieur le Maire : Mais non. Madame Frétey, je pense qu'il y a une confusion entre le brut et le chargé. Et là, c'est chargé, tout confondu. C'est le coût.

Sabine FRETEY : Le coût chargé.

Monsieur le Maire : Sachant je pense qu'il y a peut-être une partie aussi de frais de gestion ou de frais annexes, mais ce n'est pas 5 000 euros par mois, je vous rassure, loin de là.

Sabine FRETEY : Alors, est-ce que le coût chargé, c'est bien ce qu'on a là, le remboursement de la ville de Vernouillet pour une année complète de janvier à décembre, c'est bien 30 000 euros fois deux, puisqu'il y a la partie Vernouillet et la partie Dreux.

Monsieur le Maire : Ça, vous avez compris, c'est bon.

Sabine FRETEY : Donc on est donc bien sur 60 000 euros à quelque chose près, chargé. D'accord ?

Monsieur le Maire : Alors, Madame Frétey, vous avez un chef d'entreprise à votre gauche, Monsieur Gambuto. Vous allez prendre une petite pause, allez faire ça avec lui, puis il va vous expliquer entre le brut et le chargé. Je pense qu'il y a une petite confusion.

Sabine FRETEY : D'accord. Moi, ce que je voudrais juste...

Monsieur le Maire : Vous voulez postuler, c'est ça ? Ce n'est pas ça.

Sabine FRETEY : Ouais. Si ! Mais complètement, mais sachez-le !

Monsieur le Maire : Il faut démissionner, madame Frétey !

Sabine FRETEY : Oui, ce n'est pas grave ça, on démissionne.

Monsieur le Maire : Le chef d'entreprise à votre gauche, Monsieur Gambuto, il n'est pas forcément d'accord. Il a un sourire un peu figé.

Sabine FRETEY : Néanmoins, je vais quand même aller au bout, même si manifestement, je n'ai encore rien compris.

Monsieur le Maire : Peut-être que vous vous trompez sur le calcul.

Sabine FRETEY : Néanmoins, là, on nous propose : on a rémunéré quelqu'un. Le coût chargé, tout compris, tout confondu, on est à 182 000 euros pour deux ans trois quarts. On est d'accord.

Monsieur le Maire : Oui, mais si on peut faire pour vingt ans, si vous voulez.

Sabine FRETEY : Non, mais là, le remboursement, Vernouillet va bien nous donner les sommes qui sont indiquées là. Ça veut dire que la somme globale est fois deux.

Monsieur le Maire : Vous venez de découvrir qu'un salarié coûte cher pour un employeur, je vous le confirme.

Sabine FRETEY : C'est ça. Que le salarié coûte cher, à la limite, je peux l'entendre.

Monsieur le Maire : Le début de votre démonstration est fautive madame Frétey. Du coup, le reste devient un peu bancal.

Sabine FRETEY : Non, vous venez de me confirmer que j'ai bien compris qu'un salaire chargé pour un an, c'est bien 60 000 euros. Vous venez de me le dire.

Monsieur le Maire : Oui. D'ailleurs, je crois que André aussi pourrait vous expliquer.

Sabine FRETEY : Ça marche, pas de souci. Donc, on est sur 60 000 euros à l'année chargé pour un salarié.

Monsieur le Maire : Je vais vous demander de conclure madame Frétey, s'il vous plaît.

Sabine FRETEY : Je me demande simplement, quelle est la catégorie de ce salarié ? Parce que si c'est une catégorie C, à 60 000 euros l'année, chargée, ça me paraît un peu beaucoup. Mais encore une fois, je ne suis pas cheffe d'entreprise.

Monsieur le Maire : Non, non, mais ce n'est pas ça.

Sabine FRETEY : Non, non, ce n'est pas ça. Vous me direz après ce que je n'ai pas compris. J'ai compris que c'est un chargé de mission, ça, c'est clairement écrit. Par contre, on ne sait pas la fiche de poste, on n'a pas les contours. On ne sait pas réellement à quoi à ça servait à part à faire de la promotion pour le nouveau quartier Bâtes-Tabellion et les actions réellement menées, puis un petit bilan de ce qui a été fait pour cet argent que ça a coûté quand même, qui me paraît un peu beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci, madame Frétey. Il y a d'autres questions peut-être ? Non ? Vous avez hésité. Allez, madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Non, je n'ai pas de question, puisque c'est un prolongement.

Monsieur le Maire : Pourquoi vous levez la main ?

Carine GENTIL : Parce que c'est une observation.

Monsieur le Maire : Ah d'accord. Allez-y, madame !

Carine GENTIL : C'est une observation qui est dans le prolongement des précédentes observations, à savoir qu'on nous a garanti qu'on aurait systématiquement les fiches de poste et ce serait vraiment bien que l'on ait les fiches de poste à chaque fois.

Monsieur le Maire : La fiche de poste est dans la convention NPNRU, donc vous l'avez depuis le début.

Carine GENTIL : Non.

Monsieur le Maire : Si, si, madame, tout à fait. Ce n'est pas une question, mais je réponds quand même. Et madame Frétey, la fiche de poste est dans la convention NPNRU depuis le début, depuis qu'on l'a signée. Et deuxièmement, on pourra en parler entre chargé et brut, mais je pense qu'il y a une petite confusion, effectivement.

Je passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Alors, monsieur Fontaine, madame Frétey, monsieur Gambuto, madame Gentil, monsieur David et madame Scavennec.

Allez, je passe au vote.

Unanimité moins 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Je vous remercie.

Mais qu'est-ce qui reste ? Ah, pardon. La dernière pour la fin, Lydie.

Finances

13. Convention de reversement entre la Caisse des Ecoles et la Ville de Dreux

Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Il s'agit d'une convention de versement entre la Caisse des écoles et la ville de Dreux dans le cadre de la simplification des démarches de l'usager, initiée au sein du guichet unique. Il est mis en place un règlement unique des activités proposées par les services de la ville de Dreux et de la Caisse des écoles. Pour mémoire, cela concerne les activités des écoles, des ALSH, des crèches, ainsi que tout ce qui est service parentalité. Pour ce faire, la Caisse des écoles a élargi les compétences de sa régie de recettes et d'avances, afin de créer une régie d'encaissement unique aux deux collectivités. Les recettes de la ville et de la Caisse des écoles seront ainsi encaissées sur une même régie, celle de la Caisse des écoles. Le trésorier reversera sur le compte de la ville la part des recettes qui lui revient. La convention proposée a pour objet de préciser ces modalités de versement. Elle prend en effet dans la continuité de la précédente pour une durée de trois ans, renouvelable. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Question, observation là-dessus ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Allez, il nous reste les décisions. Est-ce qu'il y a des choses que vous vouliez aborder peut-être ? Monsieur David.

Assemblées.

14. Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Maxime DAVID : J'ai une question qui concerne la décision numéro 251, relative à une demande de subvention pour le projet de requalification du square de la République. Si on demande une subvention, j'imagine qu'on présente un projet. Vous avez donc un projet, que nous vous avons demandé, que nous n'avons pas vu. C'est un sujet qui m'intéresse beaucoup. Pourriez-vous nous présenter le projet, même s'il est dans un stade de conception, qu'on sache ?

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr. Juste pour vous répondre, vous avez raison, on en a parlé. En réalité, il a été présenté, parce qu'on doit le faire, hier après-midi à l'État, pour savoir si ça convenait dans les desideratas des services de l'État, de l'Agence de l'Eau et de l'ABF. Donc, ça a été présenté hier, à 14 heures pour être précis. Je crois que — c'était toi qui étais là, Jean-Michel ? — globalement, ça convient aux services de l'État ?

Jean-Michel POISSON : Ça convient aux services de l'État

Monsieur le Maire : Donc, on pourra effectivement vous le communiquer à partir du moment où on a une sorte de validation, pas juridique, parce que c'est une appréciation qu'ils ont eu du projet ou de l'avant-projet.

Alors, j'ai encore une autre question. Allez-y, Monsieur David.

Maxime DAVID : Qui concerne cette fois-ci les différents marchés. Je pense que je ne serai peut-être pas le seul à poser cette question, mais je serai le premier, en tout cas. On voit effectivement qu'on arrive dans le stade de finalisation de la patinoire. Donc, on voit des marchés qui concernent les fournitures. Enfin, en tout cas, l'utilisation même de la patinoire dans sa vocation première, moi, ça m'interroge, mais je pense que vos lumières seront précieuses. On fait appel, il me semble, à un délégataire ou à un concessionnaire. Mais on lui donne tout le matériel. On lui achète le matériel. Donc, qu'est-ce qui va être finalement à sa charge qui justifiera qu'on lui paie une prestation de gestion ? Première question.

Et je réitère ma question, on a vraiment besoin d'une projection consolidée du coût global. Là, je pense que le suspense de la série finale doit arriver. On a vraiment hâte.

Monsieur le Maire : Oui, ne vous inquiétez pas. La dernière saison arrive, Monsieur David. Vous serez invité aux avant-premières. On fera un truc ensemble, ça sera super. Après, (cette délégation, effectivement, c'est un marché). Et vous savez, dans une délégation future, plus vous investissez, moins le délégataire a à investir, et ce sont des vases communicants en réalité.

Il y avait autre chose comme question ? Monsieur Hirti ? Madame Philippe ? Madame Philippe, allez-y.

Josette PHILIPPE : C'est aussi sur les mêmes sujets que l'on souhaite rebondir. Moi, je voudrais pouvoir dire aux Drouais qui nous interrogent : voilà, la patinoire, elle coûte tant, elle a coûté tant et nous avons payé tant. Alors, n'ayant pas la terminologie spécifique pour parler plus en détail et plus savamment, je voudrais simplement combien ça coûte et combien ça a coûté. Merci.

Monsieur le Maire : Il y avait des questions par rapport à une décision ? Oui, enfin, c'est globalement, ce que vous voulez dire ? D'accord. Alors, je suppose que monsieur Hirti a prétendu avoir la somme globale il y a deux conseils municipaux précédents. Donc, ça va être du côté de votre collègue. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Oui, on ne se trompe pas, à quelques centaines d'euros près.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit que vous vous trompiez, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : On va additionner ces chiffres-là et puis, effectivement, on va communiquer sur le prix à ce jour. Par contre, j'ai deux décisions sur lesquelles j'ai des interrogations. La première, une petite interrogation, c'est la 2017 - 2 avec Dalkia. Vous nous précisez le montant arrêté avec l'avenant numéro 8 à 2,34 millions euros. Quel était le montant initial pour cette décision ?

Monsieur le Maire : Attendez, je ne la trouve pas. Vous parlez de laquelle ?

Aïssa HIRTI : 2017 - 2.

Monsieur le Maire : Ah, pardon ! 2017 - 2. Ah oui ! D'accord.

Aïssa HIRTI : Donc, on a un montant arrêté à ce jour, mais on n'a pas le montant initial de cet avenant.

Monsieur le Maire : D'accord.

Aïssa HIRTI : Voilà. Et le deuxième dossier, c'est le 2023 - 17 concernant le groupe scolaire des Bâtes. Là, donc, vous nous proposez la société SNERCT. Je suis allé un peu fouiller sur Internet. La plus grosse opération qu'ils ont eue, cette société, est inférieure à 10 millions d'euros sur 22 mois. Vous nous proposez un prix, une offre à 25,58 millions euros hors taxes, y compris, normalement, les options. Or, si je ne me trompe pas, le candidat qui était deuxième a une offre financière moins importante, à 24 543 000 euros. Donc, il y a quasiment un million de différence. Et sur le tableau d'analyse des offres, vous mettez une note supérieure à celui qui a une offre plus élevée que le candidat numéro 2.

Monsieur le Maire : Oui. Quelle est la question, Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : La question, c'est comment attribuer un marché à une société, déjà, d'une part, qui n'a pas assisté à la visite obligatoire ? Et ça nous laisse beaucoup de doute sur le mode de calcul des autres critères de la note.

Monsieur le Maire : Vous ne me dites pas quand même qu'il faut prendre le moins disant, parce que juridiquement, ce n'est pas possible. Vous êtes d'accord avec moi ? Ce n'est plus possible.

Aïssa HIRTI : Non, je ne dis pas ça. Je dis : je m'interroge. Je pense qu'il y a une erreur de calcul sur le critère prix. Vous mettez une note plus élevée à un candidat qui a un coût plus élevé, alors que ça devrait être l'inverse. Le candidat à 24,5 millions d'euros, il a une note prix à 2,72 sur 5. Le candidat à 25,58 millions d'euros, il a une note à 3,04 sur 5. Et ça, ce n'est pas possible. Sur le critère prix, ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire : Non. Si, mais bon. Allez-y, terminez, Monsieur Hirti, je vous en prie.

Aïssa HIRTI : Donc, soit il y a une erreur, effectivement, dans votre note de calcul, mais nous, ça nous interroge sur le mode de calcul des autres critères.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, vous n'aviez peut-être pas terminé ?

Il n'y a pas d'erreur sur le calcul. On a été suivis, vous imaginez, par des cabinets qui sont très précis là-dessus. Monsieur Fontaine, d'ailleurs, était présent pour l'opposition, je dirais, ou les oppositions, comme on veut. Simplement, il y a une appréciation du projet.

Et effectivement, on ne part pas forcément sur le moins 10 ans, parce que, en réalité, c'étaient des propositions qui étaient très différentes. Il y avait un cahier des charges, des grandes orientations. Et on a estimé que le projet qui était un peu plus cher, effectivement, vous avez raison, valait vraiment le

coup, parce qu'en termes de réalisation, de qualité et de compréhension du quartier, de ce qu'on voulait pour le quartier, ça nous semblait être le meilleur projet, pas le moins 10 ans, parce que ce n'est pas possible, mais (le mieux) 10 ans, et qui était le plus intéressant pour le quartier, pour avoir quelque chose de grande qualité pour les habitants des Bâtes notamment. Donc, tout simplement, on a fait un choix. Il n'y a pas d'erreur sur le calcul. Mais si vous voulez plus de détails, vous pouvez consulter le dossier.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? Pardon, je suis désolé, Monsieur Fontaine ! Deux fois que je vous oublie.

Laurent FONTAINE : Oui, j'avais en fait deux remarques. Effectivement, comme un certain nombre de personnes l'ont évoqué précédemment, puisqu'on arrive à la finalisation de la patinoire, ce serait quand même intéressant qu'on ait le coût global.

Monsieur le Maire : Le bilan global ? Oui, tout à fait.

Laurent FONTAINE : Le bilan global, de façon à ce que les nouveaux sachent combien cet équipement leur a coûté.

Monsieur le Maire : Bien sûr.

Laurent FONTAINE : On a également régulièrement des décisions concernant des conventions d'occupation à titre précaire. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une convention type, pour voir quels sont les critères qui font que la convention d'occupation l'est à titre précaire ?

Monsieur le Maire : Oui, excusez-moi. Vous parliez des logements, c'est bien ça ?

Laurent FONTAINE : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, je n'avais pas compris.

Laurent FONTAINE : Et savoir quels sont les critères d'attribution de ces logements, globalement, comment les personnes savent que ces logements sont disponibles, et comment ils font pour candidater, pour les occuper.

Monsieur le Maire : Vous avez fini toute votre question, Monsieur Fontaine ? D'accord. Effectivement, notre boussole sur cette question-là, c'est la note que nous a envoyée madame la préfète de l'époque sur les logements. Et donc, on suit ça scrupuleusement. On le fait humainement, étape par étape. Logiquement, au mois de juin, on pourra vous présenter le bilan de ce qu'on a mis en place pour respecter la réglementation.

D'autres questions sur les décisions ?

L'assemblée **Prend acte**

On peut passer aux questions écrites, questions écrites orales ? C'est bon ? Allez, Monsieur Hirti, vous aviez une question. Je vous en prie.

Aïssa HIRTI : Le directeur général de Gedia a quitté ses fonctions récemment. Pouvez-vous nous dire si son poste a été remplacé ? Si oui, à quelle date le futur directeur général prendra ses fonctions ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Bon, ça ne fait pas partie du conseil municipal. Simplement, bien sûr qu'il y aura un nouveau directeur général. C'est évident. Ensuite, j'avais une question de madame Iften. Allez-y, Madame Iften.

Caroline IFTEN : L'Écho Républicain du 30 janvier dernier a rédigé un article sur la prolifération des chenilles processionnaires sur l'école des Bâtes. Nous voulons savoir si d'autres écoles ou sites sont concernés.

Monsieur le Maire : Merci de votre question. Effectivement, sachez déjà qu'on a passé un marché très récemment, à la dernière CAO, pour 50 000 euros sur ces questions des nuisibles, puisqu'ils ont été classés comme tels. C'est dangereux. Ça peut même être... pas mortel, ou parfois même. Donc, c'est une vraie question. Donc, on a fait du préventif. On a été sur des écoles où il y avait besoin d'intervenir, comme Sophie m'avait prévenu à l'époque. On va aussi planter des sujets, des espèces différentes sur lesquelles ces chenilles ne peuvent habiter ou squatter l'arbre, le sujet.

La question qui se pose maintenant, c'est de savoir aussi ce que font les communes autour de chez nous. Parce qu'on a beau avoir une politique plutôt volontariste là-dessus, si les communes autour de chez nous ne font pas le nécessaire, ça ne résout pas complètement le problème.

Ensuite, j'avais une question de madame Philippe. Allez-y, Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Oui, merci. Nous vous avons déjà interpellé pour pouvoir avoir les documents suivants. On vous a interpellé pour vous demander les conventions d'honoraires d'avocat depuis le 1er octobre 2022, les décisions y afférentes et les notes de frais de représentation du maire pour les années 2020, 2021 et 2022.

Monsieur le Maire : Oui. On a vu ça, qu'il y avait une décision et un numéro, mais on ne la retrouve pas avec le numéro que vous nous mettez dans le courrier. Ce serait intéressant de nous la communiquer.

Josette PHILIPPE : Là, vous avez le numéro.

Monsieur le Maire : On a pris sur la CADA le numéro que vous avez indiqué, en tout cas, ça n'existe pas sur la CADA. C'est pour ça que je vous demandais de la poser. Mais vous vérifierez.

Josette PHILIPPE : Alors, on va vous le retransmettre, bien sûr.

Monsieur le Maire : cada.fr, vous regardez. On a vu votre numéro.

Josette PHILIPPE : Alors, c'est l'avis numéro 2023 - 4700 du 21 octobre.

Monsieur le Maire : C'est ce qui est marqué dans votre courrier, effectivement, oui. Vous pouvez regarder en direct, vous verrez.

Josette PHILIPPE : Et la CADA nous a donné, parce qu'on est très clairs ici, un avis défavorable pour la communication des conventions d'honoraires d'avocat. Par contre, un avis favorable pour la communication des décisions afférentes aux conventions d'honoraires et des frais d'avocat, ainsi que pour les notes de frais de représentation du maire pour les années 2020, 2021 et 2022. Donc, nous allons vous le communiquer.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, oui.

Josette PHILIPPE : Parce que si vous ne l'avez pas, bon.

Monsieur le Maire : Non, on ne l'a pas, parce qu'on a pris le numéro que vous avez indiqué dans le courrier sur cada.fr et ça ne ressort pas. C'est tout ce que je vous dis. Mais vous pouvez le vérifier en direct. Le numéro de décision que vous indiquez n'est pas disponible sur cada.fr ou .org, je ne sais pas comment.

Josette PHILIPPE : On va vous l'envoyer par écrit.

Monsieur le Maire : Vous avez fini, Madame Philippe ?

Josette PHILIPPE : Oui.

Monsieur le Maire : Sur l'IFR, vous savez qu'en l'occurrence, on l'a votée en début de mandat. Il s'agit de 6 000 euros par mois et sur lesquels je garde les justificatifs par mois ?, par an, oui — par mois, je ne suis pas député, parce que c'est ça en fait, par an — et sur lesquels je garde les justificatifs. À notre connaissance, à part si vous avez des (décisions) différentes, ils ne sont pas communicables en dehors de la CRC qui viendrait demander.

Mais il n'y a pas de souci. Simplement, pour votre parfaite information, l'IFR de 6 000 euros par an, pas par mois, est dépassé largement puisque je n'ai pas souhaité revaloriser cette IFR. Je dépasse le montant tous les ans, donc à mes frais, pour être très précis. J'ai les justificatifs à disposition de la CRC. Si la CADA dans informations que vous donnez est réelle, je le prendrai en considération, bien entendu, mais le numéro communiqué, on ne le retrouve pas.

Je prends la question suivante de Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Merci. Monsieur le Maire, lors d'un précédent conseil municipal, nous vous avons interrogé au sujet de la situation administrative de monsieur Boutahar, votre directeur de cabinet. Vous nous avez répondu qu'il était en formation. Merci de nous préciser ce soir combien a coûté sa formation, quelle est la durée de la formation, quel type de formation a-t-il suivi et quelle est sa situation administrative actuellement ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je suis un peu surpris par la question, parce que déjà, je n'aime pas qu'on cite des noms d'agents de la Ville. C'est toujours très délicat. Moi, je trouve que ce n'est pas une bonne politique. Simplement, son statut, il est en activité. Quand vous êtes en formation, vous êtes en activité. Première chose. C'est la réglementation.

La formation, c'est à Sciences Po. Il l'a même publié sur Facebook. Vous avez pu le voir, peut-être, à part si vous n'êtes pas abonné à son compte, peut-être. Elle est, je crois, de 9 800 euros. Donc, il est en cours de formation et il suit ce cursus là-bas.

Allez, il me reste une dernière question. Je crois que c'est la dernière, c'est Monsieur David ?

Maxime DAVID : Monsieur le Maire, la révision du plan local d'urbanisme arrive à son terme avec le vote lors d'un prochain conseil municipal de la proposition soumise à enquête publique. L'un des enjeux majeurs à l'origine de cette révision est l'intégration des objectifs de la politique nationale de lutte contre l'artificialisation des sols. La mise en conformité de notre PLU vis-à-vis de cette obligation légale impose de trouver des compensations aux projets de développement engagés par la Commune et qui sont soumis à l'avis des services de l'État. Cela implique parfois le changement de catégorie pour des terrains aujourd'hui constructibles et qui, maintenant convertis en terres agricoles, ne le seront plus. Il peut évidemment en résulter un préjudice manifeste pour les propriétaires concernés. Si l'atteinte des objectifs du ZAN, zéro artificialisation nette, est une exigence vertueuse compte tenu de la nécessaire transition écologique, il convient d'adopter la plus grande transparence sur les critères retenus afin d'embarquer l'adhésion de nos concitoyens.

Ces arbitrages ayant eu lieu après nos réunions de travail, Monsieur le Maire, pourriez-vous présenter à notre assemblée les éléments qui ont présidé au nouveau zonage en terres agricoles et ceci, pour chaque parcelle concernée, s'il vous plaît, sur notre commune. Merci.

Monsieur le Maire : C'est louable, Monsieur David. Vous avez quand même participé à différentes réunions sur l'élaboration du PLU et il est à disposition. Le commissaire enquêteur a ouvert aussi des permanences. Donc, je ne vais pas vous faire la litanie parce que ce n'est pas le lieu.

Simplement, la réglementation a beaucoup évolué. Effectivement, on doit rentrer dans la zéro artificialisation nette à horizon, etc., que vous connaissez par cœur. Et sur les zonages, effectivement, c'est une négociation entre nous et l'État pour trouver les zonages les meilleurs. Des fois, on doit sacrifier des zones et on le regrette.

Après, je ne salue pas le manque de constance et de vision du gouvernement sur cette question-là. J'ai dîné avec Jean-Baptiste Blanc, le sénateur qui était rapporteur de la loi là-dessus, que tu connais très bien, Chantal, qui est un homme remarquable, qui est d'ailleurs avocat au Conseil d'État et qui m'a dit : dans le temps, ça ne tiendra pas. D'ailleurs, vous avez observé que la semaine dernière, ou cette semaine, je crois, début de semaine, le gouvernement, via une circulaire, a dit que les zones à urbaniser pouvaient augmenter de 20 % dans les ZAC. Ça sort comme ça. Et plus ça va, plus ça s'assouplit parce qu'il y a une réalité de terrain. Il y a 4 millions de gens mal logés. On doit accueillir et développer l'industrie en France. Rebond industriel, c'est ce que demande le gouvernement. Et en même temps, on nous dit : vous ne pouvez faire que tant d'hectares ici, etc. L'A154 est en question. L'aménagement de la RN12 va être extrêmement important. On nous dit qu'il faut limiter le nombre de développements, etc. Donc, il y a un manque de cohérence totale.

Moi, je prône de pousser encore plus sur le PLU. C'est pour ça qu'on a maintenu les 40 hectares sur Les Livraindières parce que c'est stratégique. Il serait idiot de s'en priver. Et on a essayé de négocier au mieux avec l'État. Je vous assure que ce n'est pas facile.

Dans ce que vous dites, dans votre observation, il y a quelque chose qui est tout à fait juste : c'est qu'il y a une forme d'injustice pour des personnes quand les PLU changent, notamment pour les Drouais qui nous intéressent, où des gens ont acquis des terrains pendant des années, terrain par terrain, pour essayer de créer un petit lotissement, c'était un projet de famille, etc., et du jour au lendemain, ça tombe à l'eau.

J'ai un cas notamment en tête que je connais bien, qui n'est pas un ami, mais que je connais bien, qui est un Drouais, de famille connue et qui est honorablement connue, comme on dirait. Et on essaie de trouver avec lui un moyen de pouvoir reprendre ses terrains qui ne sont plus constructibles — alors, ce n'est pas forcément des zones agricoles. Ça peut être des zones naturelles. Enfin, il ne faut pas, voilà —, puisque ces terrains peuvent nous intéresser pour une autre activité et essayer de faire un échange avec soulte, parce que parfois, il y a des injustices. Quand ça fait 20 ans que vous achetez parcelle par parcelle pour un projet, que c'est un projet où il y a toute la famille dedans, etc., c'est extrêmement cruel. En plus, c'est une perte d'argent. Donc, on va essayer de pouvoir voir, le cas échéant, s'il y a des gens qui ont été lésés dans l'affaire, voir si on peut discuter avec eux pour essayer de trouver des modus vivendi pour faire évoluer ces zones-là.

Voilà. Messieurs-dames, le conseil municipal est terminé. Bonne soirée à tous et à très bientôt.